

RAPPORT 2017 SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE

RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET URBAINE

DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

SOMMAIRE

Introduction.....	3
A. Rappel du Cadre contractuel et des objectifs du Contrat de ville.....	3
B. Périmètre et caractéristiques des quartiers prioritaires.....	5
C. Gouvernance du Contrat de ville.....	8
I. La programmation financière 2017 du Contrat de ville	11
II. Le cadre de vie	14
D. L’habitat.....	16
E. Le peuplement.....	18
F. Aménagements et équipements urbains	19
G. La mobilité	19
H. La gestion urbaine et sociale de proximité	19
III. La cohésion sociale	22
A. Les valeurs républicaines, la citoyenneté et la laïcité	24
B. L’éducation, la réussite scolaire	26
C. L’accès au Droit	28
D. Equipements et services sociaux de proximité	29
E. La promotion de la santé.....	30
F. L’accès à la culture, au sport et aux loisirs	31
IV. L’emploi – La création d’entreprises, l’artisanat, les commerces et les services – L’économie sociale et solidaire	34
A. L’accompagnement vers l’emploi	35
B. La création d’entreprises, l’artisanat, les commerces et les services – L’économie sociale et solidaire.....	38
V. La tranquillité publique.....	39

Rapport 2017 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

VI. Les axes transversaux	41
A. Participation des habitant.e.s.....	41
B. Egalite femmes / hommes et lutte contre les discriminations	42
C. Jeunesse	44
D. Développement durable.....	46
E. Prévention de la radicalisation.....	46
F. Conclusion	47
VII. Evaluation à mi-parcours du Contrat de ville.....	48
A. La démarche d'évaluation	48
B. Résultats et analyse.....	52

Introduction

A. Rappel du Cadre contractuel et des objectifs du Contrat de ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 fixe le nouveau cadre de la politique de la ville par la mise en œuvre des contrats de ville pour la période 2015-2020. Le Contrat de ville a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitant.e.s des quartiers prioritaires, et de favoriser l'insertion de ces territoires dans la dynamique de développement de la Métropole. Il vise également à améliorer la coordination des politiques sectorielles de droit commun ; notamment en matière d'urbanisme, de développement économique et de cohésion sociale ; en direction de ces quartiers prioritaires.

Le Contrat de ville constitue une convention-cadre structurée autour de trois piliers : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain, à laquelle doivent être annexés les documents suivants :

- Une annexe financière retraçant les financements de droit commun et les crédits spécifiques affectés aux quartiers prioritaires par l'ensemble des signataires ;
- Le protocole de préfiguration pour le renouvellement urbain ;
- La convention de mixité sociale ;
- Le plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) ;
- Le plan de prévention de la radicalisation ;
- La convention-cadre régissant l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;
- La Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux

Le Contrat de ville est porté par les intercommunalités qui associent : l'Etat, la Région, le Département, les Communes, ainsi qu'une large communauté d'acteurs (Pôle emploi, Caisse d'allocation familiale, Agence Régionale Santé ...) et précise les engagements de chaque signataire en faveur des quartiers prioritaires. Il repose sur une nouvelle géographie prioritaire définie selon un critère unique : le niveau de revenu médian au regard du revenu médian de l'aire urbaine.

Au-delà du cadre réglementaire, la Métropole Rouen Normandie s'est fixé plusieurs objectifs :

- ✓ Simplifier les procédures financières et administratives (conventions pluriannuelles) ;
- ✓ Mobiliser davantage ses politiques de droit commun en faveur des quartiers ;
- ✓ Revoir les modalités de répartition des enveloppes financières entre les Communes disposant de quartiers prioritaires pour les rendre plus équitables, en s'appuyant sur le nombre d'habitant.e.s résidant en quartier prioritaire ;
- ✓ Intervenir auprès des publics en voie d'exclusion à l'échelle métropolitaine avec une attention renforcée pour les quartiers prioritaires ;

Rapport 2017 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- ✓ Augmenter et concentrer ses moyens d'intervention spécifiques sur sept catégories d'actions :
 - Accueil de proximité des demandeurs d'emploi
 - Accompagnement des créateurs d'activités économiques et commerciales
 - Développement de l'accès aux droits
 - Accompagnement personnalisé pour favoriser la réussite scolaire
 - Coordination de la promotion de la santé
 - Prévention de la délinquance primaire
 - Coordination de la gestion urbaine et sociale de proximité.

La Métropole a également souhaité ajouter un quatrième pilier au Contrat de ville : la **tranquillité publique** ainsi que trois principes transversaux, qui doivent se traduire dans les projets inscrits dans le Contrat de ville :

- ✓ L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations ;
- ✓ La jeunesse ;
- ✓ Le développement durable.

Le Contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie a été signé le 5 octobre 2015 par 45 partenaires en présence du Ministre de la ville, Patrick Kanner. Conformément à la philosophie de la loi du 21 février 2014, le présent rapport d'activités a vocation à mettre en évidence l'ensemble des actions menées par les partenaires signataires du Contrat de ville en direction des habitant.e.s des quartiers prioritaires. Ceci dans le but de rendre lisible la réalité de l'action publique et d'identifier les pistes d'amélioration à mettre en œuvre.



B. Périmètre et caractéristiques des quartiers prioritaires

Pour le territoire métropolitain, les quartiers prioritaires sont ceux dont le revenu médian est inférieur à 11 500 € par an et par unité de consommation. La Métropole Rouen Normandie regroupe 16 quartiers prioritaires répartis sur 14 Communes pour un total de 47 781 habitant.e.s, soit 10 % de la population métropolitaine (cf. cartographie et tableau ci-dessous. Données INSEE 2016 basée sur le recensement 2013).

L'article 13 de la loi du 21 février 2014 précise que les quartiers qui ne seraient plus classés en quartier prioritaire de la politique de la ville pourraient, à la demande des Communes et de l'EPCI concernés, être placés en dispositif de veille active par le Préfet. Des territoires de veille ont ainsi été identifiés sur les Communes de Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Grand-Quevilly et Oissel.

Pour ce qui est du renouvellement urbain, sur la Métropole Rouen Normandie, trois sites ont été inscrits dans la liste des 200 quartiers déclarés d'intérêt national :

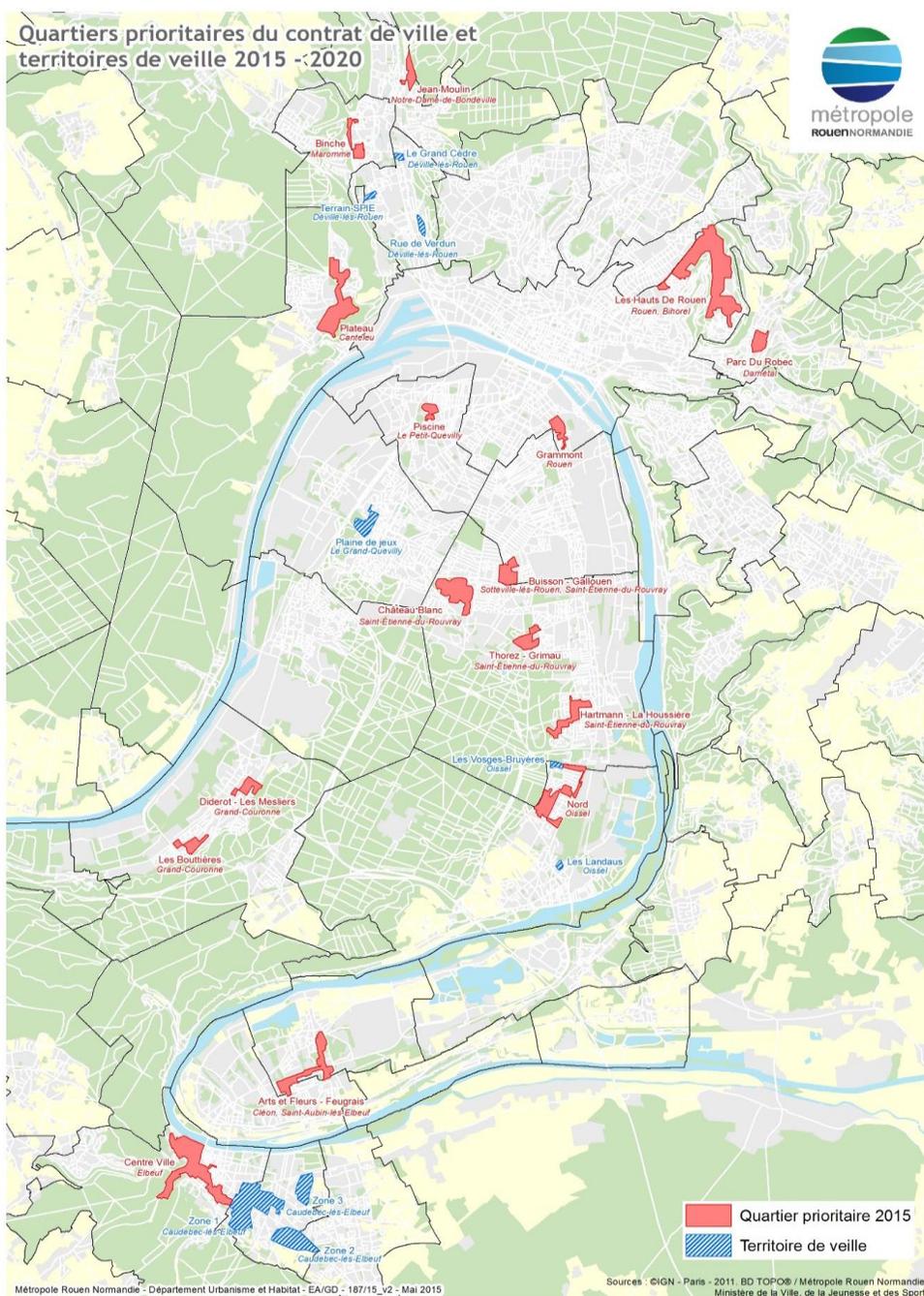
- ✓ Les Hauts-de-Rouen à Rouen,
- ✓ Les Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf,
- ✓ La Piscine (Nobel-Bozel) à Petit-Quevilly.

Des sites dits d'intérêt régional, proposés par la Préfète de Région en concertation avec les collectivités territoriales, entreront également dans le PNRU.

Au sein de la Métropole, 6 sites ont été retenus :

- ✓ Le Plateau (Canteleu),
- ✓ Le Parc du Robec (Darnétal),
- ✓ Le Centre-ville (Elbeuf),
- ✓ Saint-Julien (Oissel),
- ✓ Grammont (Rouen),
- ✓ Château Blanc (Saint-Etienne-du-Rouvray).

Rapport 2017 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie



Commune	Nom du quartier	Population 2013	Revenu médian en euros 2013
Canteleu	Plateau	5 089	9 866
Cléon – St-Aubin-lès -Elbeuf	Arts et Fleurs - Feugrais	2 749	8 856
Darnétal	Parc du Robec	1 883	9 728
Elbeuf	Centre-ville	6 573	10 180
Grand-Couronne	Bouttières	1 063	9 090
Grand-Couronne	Diderot - Mesliers	1 099	10 566
Petit-Quevilly (Le)	Piscine	3 003	9 000
Maromme	Binche	1 407	10 646
Notre-Dame-de-Bondeville	Jean Moulin	1 247	9 678
Oissel	Nord	1 880	10 514
Rouen	Grammont	1 981	8 104
Rouen - Bihorel	Hauts de Rouen	10 314	6 804
Saint-Étienne-du-Rouvray	Château Blanc	4 779	7 444
Saint-Étienne-du-Rouvray	Thorez - Grimau	1 140	10 290
Saint-Étienne-du-Rouvray	Hartmann - Houssière	1 333	11 006
Sotteville-lès-Rouen - Saint-Étienne-du-Rouvray	Buisson - Gallouen	2 241	10 564
TOTAL		47 781	

C. Gouvernance du Contrat de ville

Le Contrat de ville est piloté par la Métropole Rouen-Normandie en lien étroit avec les services déconcentrés de l'Etat. Il repose sur plusieurs instances :

Le **comité des partenaires** correspond à l'assemblée générale des signataires. Le comité des partenaires ne s'est pas réuni depuis la signature du Contrat de ville.

Le **comité des financeurs** regroupe la Préfète, la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), l'ARS (Agence régionale de Santé), la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations), la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et les Collectivités locales (Région, Département, Métropole et 14 Communes) et se réunit plus régulièrement pour assurer le pilotage « quotidien » du Contrat de ville. Le comité des financeurs s'est réuni le 4 avril 2017 autour de 3 points : la programmation annuelle des actions financées dans le cadre du Contrat de ville, la validation des avenants aux conventions relatives à l'abattement sur la TFPB (taxe foncière des propriétés bâties) ainsi que l'annonce des résultats de l'appel à projets prévention de la radicalisation.

Le **comité technique** regroupe les technicien.ne.s mandaté.e.s par les différents signataires du Contrat de ville. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle, du suivi qualitatif, administratif et financier des actions. En 2017, le comité technique s'est réuni à trois reprises :

- ✓ Le 10 mars 2017 pour proposer une programmation d'actions pour l'année 2017 au sein des quartiers prioritaires.
- ✓ Le 20 octobre 2017 pour présenter la démarche de suivi des actions financées dans le cadre du Contrat de ville, les outils élaborés avec le Cabinet Rouge Vif territoires ainsi que le travail préparatoire à engager dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville.
- ✓ Le 11 décembre 2017 pour organiser et planifier la programmation 2018 du Contrat de ville, travailler sur une modification de la partie GUSP (Gestion urbaine et sociale de proximité) du Contrat de ville à travers un avenant, échanger autour de la loi de finances et de ses conséquences pour les bailleurs.

L'**équipe-projet** pluridisciplinaire métropolitaine regroupe des technicien.ne.s des services thématiques en charge de l'habitat, du développement économique, de l'emploi, de la jeunesse, de l'égalité femmes / hommes et de la lutte contre les discriminations, de la santé et du contrat local de sécurité dans les transports pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer le Contrat de ville. L'équipe projet métropolitaine s'est réunie les 12 octobre et 19 décembre 2017 pour travailler sur la démarche de suivi des actions financées dans le cadre du Contrat de ville, l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville, la création de l'avenant relatif à la GUSP et faire un point sur la mise en œuvre des politiques sectorielles pilotées par la Métropole sur les quartiers prioritaires.

Il existe également **3 groupes de travail thématiques** (cadre de vie, emploi/économie et cohésion sociale) permettant d'améliorer la coordination et d'approfondir la réflexion autour de la mise en œuvre opérationnelle des actions. Le groupe cohésion sociale ne se réunit plus dans ce format générique mais différents groupes thématiques avaient été créés notamment sur l'accès au Droit, la santé et la réussite éducative. Ces groupes de travail ne se sont

pas réunis en 2017 mais devraient être réactivés en 2018. Pour ce qui est de la santé, l'année 2017 a été consacrée à la construction d'un réseau territorial de promotion de la santé pour 4 Communes présentant un profil sanitaire préoccupant (Petit-Quevilly, Darnétal, Maromme, Oissel) et la Métropole. Pour ce faire, 2 réunions de travail ont eu lieu avec l'ARS (Agence régionale de santé) et l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) les 3 juillet et 24 octobre 2017, puis une réunion avec les 4 Communes concernées a eu lieu le 24 novembre 2017 pour étudier les besoins et fixer le calendrier de mise en place. Le groupe de travail autour du cadre de vie s'est arrêté avec la fin du poste de chargé de mission GUSP au sein du service politique de la ville. Le groupe de travail emploi est celui qui reste le plus actif puisqu'il s'est réuni à deux reprises en 2017, les 30 mars et 19 décembre avec pour objet : les appels à projets relatifs à l'emploi et l'insertion dans les quartiers prioritaires, la reprise de la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes par la Métropole, la présentation des dispositifs « Service Civique d'initiative » par Unis-cité, de la charte « entreprises et quartiers » et « nos quartiers ont du talent ». Enfin, depuis le 28 avril 2016, un groupe emploi piloté par la Métropole a été mis en place sur la commune de Petit-Quevilly. Ce groupe de travail s'est réuni à 4 reprises en 2017 pour analyser les situations individuelles et proposer des solutions adaptées.

Le **service politique de la ville** est rattaché à la Direction de la Solidarité au sein de la Direction générale adjointe « Développement, attractivité et solidarité » de la Métropole Rouen Normandie et est composé de deux personnes. Il anime le comité technique du Contrat de ville et le réseau des techniciens communaux et les accompagne dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions à l'échelle des quartiers prioritaires. Il coordonne la programmation financière annuelle du Contrat de ville. La Métropole a créé en novembre 2015, par redéploiement, un poste de **chargée de mission gestion urbaine et sociale de proximité** (GUSP) au sein de son service politique de la ville permettant un soutien méthodologique aux Communes, notamment pour la mise en place de diagnostics en marchant et de cellules de veille partenariales permettant la construction d'un plan d'actions autour des questions liées au cadre de vie : propreté, sécurité, services de proximité, participation des habitants, etc. Au terme d'un travail de diagnostic partagé qui a associé les Communes, les bailleurs sociaux et les pôles de proximité, un référentiel a été mis en place et des interlocuteurs ont été identifiés pour chacun des corps de métiers concernés par la GUSP au sein de chaque institution. Cependant, en 2017 la Métropole Rouen Normandie a choisi de modifier le profil de ce poste pour en faire un poste de chargée de la politique de la ville plus généraliste permettant de travailler globalement sur la coordination des dispositifs, l'articulation entre les politiques sectorielles de droit commun et les dispositifs spécifiques de la politique de la ville, l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville et enfin travailler en lien plus étroit avec les référents politiques de la ville des Communes. En prévision du bilan à mi-parcours du Contrat de ville qui interviendra à l'été 2018, un important travail sur l'évaluation a été mis en place tout au long de l'année 2017 et a fait l'objet d'un accompagnement par le cabinet Rouge Vif Territoire. Des groupes de travail se sont réunis pour définir des outils et indicateurs permettant de suivre annuellement les actions mises en œuvre et financées dans le cadre du Contrat de ville. Ce travail a été amorcé sur 3 thématiques : emploi et développement économique, accès aux droits et réussite éducative.

L'année 2017 a, en outre, été marquée par la suppression de 219 031 € de crédits du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) sur les 1 862 148 euros programmés pour l'année 2017, soit 12 % de l'enveloppe initiale ainsi que par l'annulation de l'enveloppe de 50 665 € au titre du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC). Cela a eu pour conséquence de déstabiliser les structures associatives qui, pour certaines, avaient déjà commencé à mettre en œuvre leurs actions : 59 actions ont été concernées dont 20 portées par des associations. Certaines actions n'ont pas eu lieu et d'autres ont été partiellement mises en œuvre.

A l'échelle communale, les organisations sont très hétérogènes puisque chaque commune dispose de son fonctionnement et de son ingénierie propre en matière de politique de la ville. Le rôle de la commune est de mettre en œuvre de façon opérationnelle le projet de territoire qui a été défini dans le Contrat de ville à travers une **équipe-projet** de terrain. Cette **équipe-projet** est parfois dédiée à la politique de la ville, notamment dans les Communes de taille importante disposant d'un nombre conséquent d'habitant.e.s vivant en quartier prioritaire. Dans le cadre de la programmation financière annuelle 4 Communes ont bénéficié d'un financement du CGET pour leur équipes MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) pour un montant total de 121 732 € (Canteleu, Darnétal, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray) Par ailleurs, dans la plupart des Communes, il n'existe pas d'équipe-projet pluridisciplinaire dédiée au déploiement du projet de territoire inscrit au Contrat de ville et regroupant les différentes compétences du droit commun (éducation, santé, action sociale, culture, sport, vie associative, tranquillité publique ...).

Enfin, pour ce qui est des services de l'Etat, la **DDTM** (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) a en charge le suivi des actions menées dans le cadre du pilier cadre de vie du Contrat de ville et notamment du Nouveau programme de Renouvellement Urbain. Les deux autres piliers du Contrat de ville sont gérés par le pôle Politique de la ville de la **DDCS** (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Sur le territoire Métropolitain, il existe également 4 **délégué.e.s de la préfète**, affectés à des quartiers prioritaires identifiés et dont le rôle est d'accompagner les équipes projets communales, sur le terrain, dans la construction et la mise en œuvre de leur projet de territoire.

I. La programmation financière 2017 du Contrat de ville

162 dossiers ont été déposés par les porteurs de projet, dont 27 actions nouvelles et 82 projets portés par des associations. Au terme de l'examen des demandes de subvention, le comité des financeurs du 4 avril 2017 a validé 148 actions pour la programmation financière 2017.

Sur ce total, 14 actions ont un rayonnement métropolitain et sont financées à ce titre par la Métropole. Ces projets sont inscrits dans le cadre du plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) annexé au Contrat de ville par la Métropole Rouen Normandie. Il faut noter que sur les 27 nouveaux projets déposés, 15 ont été retenus. Par ailleurs, 14 actions programmées en 2016 n'ont pas été reconduites : 11 sur le volet cohésion sociale et 3 en matière d'emploi.

Sur la base des propositions du comité technique, la répartition des fonds du CGET par grandes orientations stratégiques est la suivante :

Répartition des crédits spécifiques politique de la ville	CGET		MRN		Nombre d'actions programmées	Dont nombre d'actions nouvelles retenues
	En valeur absolue	En % du total	En valeur absolue	En % du total		
Cadre de vie	32 500 €	2%	10 000 €	1%	6	0
Cohésion sociale (y compris le PTLCD)	1 260 639 €	68%	434 457 €	54%	84	12
Formation, emploi, économie	387 262 €	21%	368 354 €	45%	37	2
Prévention de la délinquance	64 089 €	3%	0 €	0%	7	1
Ingénierie	117 658 €	6%	0 €	0%	4	0
TOTAL	1 862 148 €	100%	812 811 €	100%	148	15
Dont PTLCD			46 550 €	6%	9	3

Sur le pilier « cohésion sociale », les actions et financements se répartissent de la manière suivante :

Répartition des crédits spécifiques politique de la ville	CGET		MRN		Nombre d'actions programmées	Dont nombre d'actions nouvelles retenues
	En valeur absolue	En % du total	En valeur absolue	En % du total		
Citoyenneté, LCD, EFH	44 113 €	2%	46 550 €	6%	16	5
Réussite éducative	756 228 €	41%	260 842 €	32%	25	2
Accès au droit	32 853 €	2%	92 381 €	12%	21	1
Solidarité	139 239 €	7%	0 €	0%	16	3
Santé	80 957 €	4%	34 684 €	4%	8	0

Rapport 2017 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Culture, sport, loisirs	158 342 €	9%	0 €	0%	16	1
Participation citoyenne	48 907 €	3%	0 €	0%	5	0
SOUS-TOTAL cohésion sociale et PTLCD	1 260 639 €	68%	434 457 €	54%	93	12

En application de la clé de répartition financière inscrite dans la convention cadre du Contrat de Ville, il est proposé de répartir entre les Communes les crédits spécifiques attribués par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et la Métropole Rouen Normandie à l'aune du nombre d'habitant.e.s de chaque quartier prioritaire, soit une participation de 38,97 € par habitant.e pour le CGET et 10.75 € par habitant.e pour la Métropole. Néanmoins, suite au recensement 2013 et à la révision du nombre d'habitant.e.s des quartiers prioritaires par l'Insee en juin 2016, 7 Communes de la politique de la ville perdent des habitant.e.s, la répartition financière prévue au contrat entraîne une baisse des contributions du Commissariat général à l'égalité des territoires CGET et de la Métropole. A titre exceptionnel, il a été décidé de compenser intégralement les baisses induites par l'évolution démographique en 2017.

Ventilation des fonds politique de la ville de l'État et de la Métropole	Données INSEE 2016 Recensement 2013	Montant CGET 2017	Montant MRN 2017	TOTAL
Canteleu :	5 089	198 331 €	58 190 €	256 521
Cléon / Saint-Aubin-lès-Elbeuf :	2 749	107 136 €	33 440 €	140 576
Darnétal :	1 883	73 385 €	21 670 €	95 055
Elbeuf-sur-Seine :	6 573	256 167 €	71 940 €	328 107
Grand-Couronne :	2 162	84 259 €	23 980 €	108 239
Maromme :	1 407	54 834 €	15 730 €	70 564
Notre-Dame-de-Bondeville :	1 247	48 599 €	13 410 €	62 009
Oissel :	1 880	73 268 €	20 216 €	93 484
Petit-Quevilly (Le) :	3 003	117 034 €	32 293 €	149 327
Rouen/Bihorel :	12 295	479 168 €	132 214 €	611 382
Saint-Etienne-du-Rouvray :	2 241	87 338 €	24 098 €	111 436
Sotteville/Saint-Etienne-du-Rouvray :	7 252	282 629 €	80 080 €	362 709
TOTAL GÉNÉRAL	47 781	1 862 148 €	527 261 €	2 389 409 €

Les financements accordés par la Métropole Rouen Normandie ont fait l'objet d'une délibération en conseil métropolitain le 29 mai 2017.

Rapport 2017 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Cependant, et malgré la validation des crédits en comité des financeurs le 4 avril 2017, l'Etat a publié un décret portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance le 21 juillet 2017. A l'échelle départementale, la perte de crédits 2017 s'est élevée à 347 689 € dont 270 496 € pour les Communes de la Métropole Rouen Normandie. Cela a eu pour conséquence l'annulation de l'appel à projets lancé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) dans le cadre du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) ainsi qu'une réduction voire une annulation d'une partie des subventions du CGET inscrites dans la programmation financière 2017 du Contrat de ville.

Suite au décret du 20 juillet 2017, la répartition des crédits CGET entre les Communes a donc été la suivante :

Communes	CGET initialement programmé	CGET restant programmé
Canteleu	198 331 €	179 834 €
Cléon / Saint-Aubin-lès-Elbeuf	90 454 €	56 175 €
Darnétal	73 385 €	71 333 €
Elbeuf	272 849 €	228 880 €
Grand-Couronne	84 259 €	81 731 €
Maromme	54 834 €	53 682 €
Notre-Dame-de-Bondeville	48 599 €	42 292 €
Oissel	73 268 €	45 363 €
Petit-Quevilly	117 034 €	98 439 €
Rouen	479 168 €	434 003 €
Saint-Etienne-du-Rouvray	282 629 €	263 247 €
Sous-total Sotteville-lès-Rouen	87 338 €	87 338 €
TOTAL	1 862 148 €	1 642 317 €

II. Le cadre de vie

Si le levier le plus visible en matière d'amélioration du cadre de vie des habitant.e.s des quartiers prioritaires est le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la question du cadre de vie ne s'arrête pas uniquement à la rénovation des logements mais doit prendre en compte de multiples facteurs, qu'il s'agisse de l'organisation spatiale du territoire, de la circulation dans l'espace et de l'existence de parcours résidentiels ... C'est pourquoi le premier pilier du Contrat de ville intitulé « cadre de vie » regroupe 5 thèmes déclinés en objectifs stratégiques et 20 objectifs opérationnels.

Thème	Orientation stratégique	Objectifs opérationnels
HABITAT	1) Maintenir et développer un habitat de qualité	1.1) Conforter et pérenniser les acquis des précédentes interventions sur le bâti
		1.2) Améliorer le parc de logements
		1.3) Maîtriser les niveaux de loyers et de charges, dans une approche sociale et environnementale
		1.4) Inscrire les quartiers dans la dynamique du marché immobilier de la Métropole
PEUPLEMENT	2) Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et permettre les parcours résidentiels	2.1) Adapter l'offre de logements aux besoins des habitant.e.s des quartiers pour favoriser des parcours résidentiels positifs et attirer de nouveaux habitant.e.s
		2.2) Accueillir des catégories de populations différentes en veillant aux équilibres de peuplement pour ne pas aggraver des fragilités constatées
		2.3) Aider les ménages rencontrant des difficultés à se maintenir dans leur logement
		2.4) Rendre plus lisibles les dispositifs et critères d'attribution des logements et garantir l'égalité de traitement dans l'accès au logement
AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS URBAINS	3) Améliorer le cadre de vie des habitant.e.s et des usagers et augmenter l'attractivité des quartiers	3.1) Conforter et pérenniser les acquis des précédentes interventions sur les espaces publics
		3.2) Offrir des aménagements urbains favorisant une qualité d'usage et une meilleure lisibilité urbaine et intégrant les enjeux de gestion et de sécurité
		3.3) Inscrire les quartiers dans la modernité, l'innovation et les enjeux de développement durable
		3.4) Améliorer et développer l'offre et la proximité des services, des commerces et des équipements pour répondre aux besoins quotidiens des habitant.e.s et des usagers
		3.5) Améliorer l'image des quartiers et renforcer leur rayonnement à l'échelle de la ville et de la Métropole
MOBILITE	4) Renforcer l'ouverture et la perméabilité des quartiers	4.1) Développer la mobilité des habitant.e.s des quartiers prioritaires, en particulier les jeunes
		4.2) Favoriser les modes de déplacement doux
		4.3) Mieux relier les quartiers prioritaires au reste de la ville
		4.4) Affirmer les continuités urbaines et les connexions entre les quartiers prioritaires et la ville
GESTION	5) Améliorer la qualité de	5.1) Aménager des espaces publics apaisés et permettre leur accès à tous et leur usage en toute sécurité

Rapport 2017 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE	vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble en impliquant l'ensemble des acteurs	5.2) Pérenniser les acquis des précédentes interventions sur les quartiers par la coordination renforcée des acteurs de proximité
		5.3) Offrir un niveau de service performant comparable aux autres territoires de la Métropole

Pour ce qui est des moyens spécifiques déployés dans le cadre du Contrat de ville, 3 actions relevant du cadre de vie ont été financées en 2017 pour un montant de 42 500 €.

- ✓ La coordination de la GUSP mise en œuvre par la Commune de Canteleu
- ✓ Les activités autour du meuble organisé par le CCAS de Rouen
- ✓ L'action bien vivre dans son logement et dans son quartier, portée par la Commune de Sotteville-lès-Rouen

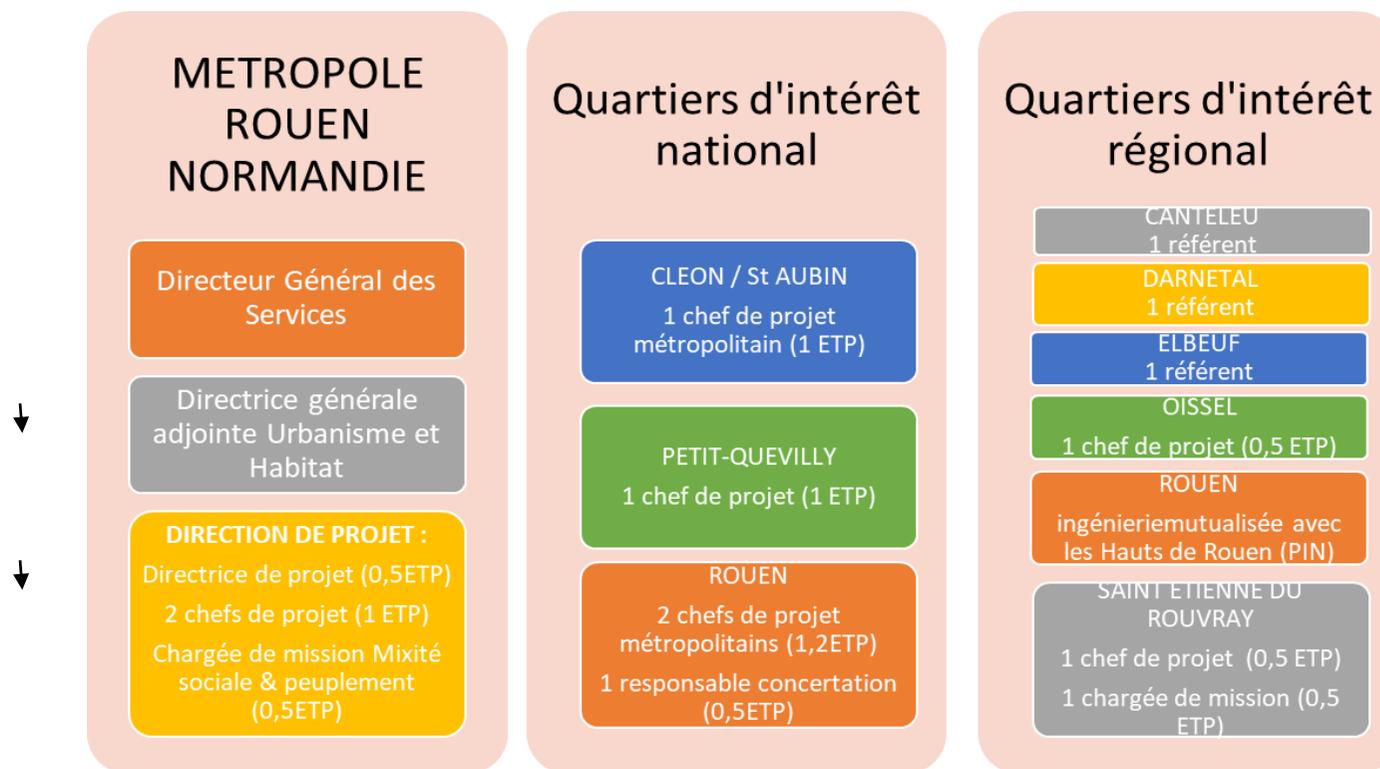
Le département de Seine-Maritime, dans le cadre du projet social de territoire (PST), a également financé 4 projets portés par des habitant.e.s ou des conseils citoyens pour un montant total de 7 400 € :

- ✓ Le Réaménagement du jardin par les habitant.e.s petits et grands par Ensemble Nous Vous,
- ✓ S'exprimer pour Agir de l'association Culture et Partage,
- ✓ Le Journal de Quartier développé par le conseil citoyen de Sotteville-lès-Rouen accompagné par Globules
- ✓ Le Repas entre voisins : évènement « repas entre voisins » cuisinés par un « chef » cuisinier élaboré par la Confédération syndicale des familles.

L'année 2017 a été consacrée à la mise en œuvre du programme de travail inscrit dans le **Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain** signé le 6 janvier 2017. Les principaux financeurs des études et de l'ingénierie sont l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, la Caisse des Dépôts, l'Epareca, les Communes et la Métropole Rouen Normandie. Cette dernière conduit 3 études lancées en 2016 : le schéma directeur des énergies, la stratégie habitat dans les quartiers du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et l'évaluation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain d'Elbeuf.

À la lumière des premiers résultats de ces études, une convention-cadre de renouvellement urbain, définissant la stratégie métropolitaine en matière d'habitat, de peuplement, d'économie et d'énergie pour les neufs quartiers, a été rédigée et présentée en Comité d'engagement intermédiaire de l'ANRU le 7 décembre 2017. À cette occasion, le lancement d'une 4ème étude, portant sur l'identification des copropriétés en difficultés dans ces quartiers, a été validé.

Equipes dédiées à la conduite de projet en phase Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain :



D. L'habitat

La Métropole a lancé début 2017 l'étude pour une stratégie habitat dans les quartiers NPNRU avec le bureau d'études *Ville & Habitat*. A partir de l'analyse croisée des phénomènes démographiques, de la tension du marché du logement, de la mise en perspective de l'offre et de la demande sur la Métropole mais aussi de la vacance observée dans les quartiers en renouvellement urbain, l'étude définit le potentiel de diversification de chaque quartier, les leviers d'actions et les conditions qui leur permettront de retrouver une attractivité résidentielle. Les enjeux en matière d'habitat à l'échelle métropolitaine relèvent d'une régulation des opérations d'habitat entre les Communes pour éviter les effets de concurrence et la dépréciation du parc ancien. Cette régulation passe par une baisse globale de la production neuve de logements sur tout le territoire et un phasage des opérations en particulier de logements

locatifs sociaux pour ne pas déstabiliser le marché. Trois lignes directrices vont guider la stratégie métropolitaine en matière d'habitat et se décliner en principes stratégiques dans les projets de renouvellement urbain : la reconstruction au cœur de la programmation globale de logement social, la priorisation aux opérations liées au NPNRU dans la production globale pour ne pas obérer la reprise du marché immobilier sur ces secteurs et la diversification de l'offre, en accession sociale ou à coût maîtrisé en particulier, sur des typologies peu denses de manière à être concurrentiel vis-à-vis du périurbain. Le Protocole de préfiguration des projets NPNRU s'achève en juin 2018. Toutes les études seront finalisées dans le courant de l'année 2018, y compris l'étude sur les copropriétés dans les quartiers NPNRU qui ne démarre qu'au 1er semestre 2018 et dont l'objectif est de qualifier l'état des copropriétés potentiellement fragiles dans les quartiers QPV en renouvellement urbain et de déterminer les outils à mettre en œuvre pour leur traitement.

De 2016 à 2018, la Métropole travaille également avec le bureau d'études *Energie Demain*, à l'élaboration d'un **schéma directeur des énergies**. Il s'agit de connaître le profil énergétique du territoire, les potentialités du territoire sur toutes les actions énergie et climat afin de finaliser une stratégie cohérente (urbanisme, réseaux, EnR, maîtrise de l'énergie) pour l'ensemble de l'action énergie-climat de la Métropole Rouen Normandie.

Enfin, 2 quartiers prioritaires font l'objet d'une étude spécifique autour de la question des logements situés dans le parc privé : le centre-ville d'Elbeuf et le château Blanc à Saint-Etienne-Du-Rouvray. Pour le centre-ville d'Elbeuf il s'agit de faire des préconisations pour une nouvelle stratégie d'intervention en faveur de la réhabilitation du parc d'habitat privé et poursuivre l'action publique sur l'habitat privé et notamment les outils adaptés à mettre en œuvre sur la ville d'Elbeuf. L'Opah vise la réhabilitation de 100 logements de propriétaires bailleurs, de 10 logements de propriétaires occupants et de 50 logements en copropriété. Le volet urbain de l'Opah-RU est priorisé sur le secteur PNRU. Pour ce qui est de l'étude sur les copropriétés en difficulté sur le quartier du Château blanc, il s'agit d'appréhender le potentiel d'évolutivité des copropriétés fragiles de la Cité du Château Blanc (identifier les atouts et les dysfonctionnements des copropriétés, formuler et hiérarchiser les enjeux en termes d'insertion urbaine, de marché de logement et de fonctionnement des copropriétés, dresser l'état de l'occupation des copropriétés, etc.) et de formuler des propositions sur leurs conditions de redressement, de requalification, voire de démolition. Cette étude a été complétée en novembre 2017 par une mission d'appui de l'ANRU sur l'organisation de la démolition du bâtiment Sorano qui a démarrée en novembre 2017.

Le Département de Seine-Maritime pilote, aux côtés de l'Etat, le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2017-2022 (PDALHPD). Celui-ci a vocation à favoriser l'accès au logement des plus démunis et leur maintien dans ce logement. Le Département gère également le fonds de solidarité pour le logement. Dans ce cadre, le département de Seine-Maritime déploie diverses aides en matière d'offre de logement, d'accompagnement au logement, de subventions ou prêt à destination des propriétaires ou des bailleurs. En 2017, sur le territoire des 14 Communes inscrites dans la géographie prioritaire, 41 logements ont bénéficié d'une aide en faveur du développement de l'offre de logement PLAI pour un montant de 164 000 €, 21 logements d'une aide aux propriétaires bailleurs pour 131 250 €, 114 logements d'une aide aux propriétaires occupants pour un montant de 226 324 €, 434 ménages ont bénéficié d'un accompagnement social au logement et 2 611 ménages ont eu recours à une subvention ou un prêt dans le cadre du Fonds de Solidarité Logements (FSL).

E. Le peuplement

En lien avec le NPNRU, la Métropole a élaboré avec ses partenaires un projet de **charte partenariale de relogement des ménages** qui habitent des logements destinés à être démolis dans le cadre du NPNRU. Elle définit une stratégie collective pour assurer aux familles concernées des relogements de qualité et des parcours résidentiels positifs. Elle précise un cadre commun de mise en œuvre des relogements contribuant à la réalisation du rééquilibrage social du territoire et permettant une mobilisation inter partenariale : les instances, les étapes, les obligations réglementaires et les attentes de l'ANRU. La Métropole doit finaliser la convention cadre pour la faire valider par l'ANRU et ses partenaires au deuxième trimestre 2018 et prévoit une délibération en conseil métropolitain en juin 2018. La charte sera ensuite signée par les Communes concernées par des démolitions (Cléon Saint Aubin les Elbeuf, Darnétal, Petit Quevilly, Rouen, Saint Etienne du Rouvray) et des Communes du NPNRU volontaires (Elbeuf et Oissel), les bailleurs sociaux, Etat, Département, Action Logement. Les conventions par quartier suivront au fur et à mesure de l'élaboration des projets de renouvellement urbain.

Fin novembre 2017 l'étude sur « l'occupation du parc social et des préconisations de rééquilibrage entre les quartiers du NPNRU et le reste du territoire » a été confiée au bureau d'étude ENEIS. A partir des données des bailleurs sociaux de l'occupation du parc social, il sera possible d'avoir une connaissance infra communale du peuplement et des fragilités, à l'échelle des IRIS et des résidences de logements sociaux. Ces connaissances permettent d'affiner les projets urbains du NPNRU du point de vue du peuplement et d'alimenter les réflexions sur la mise en œuvre de la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, notamment les objectifs d'attributions aux ménages les plus modestes en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville et l'élaboration de la future convention intercommunale d'attributions de la Métropole en 2018.

La Métropole a également élaboré en 2017 son **Plan Partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur (PPGD)**, prévu par la loi ALUR, avec l'ambition de répondre à un enjeu partagé d'amélioration de l'information des demandeurs. Le plan vise à coordonner et harmoniser l'information des demandeurs de logement social sur le territoire autour d'un service d'information et d'accueil. Il a été approuvé par la Conférence Intercommunale du Logement puis par le Conseil Métropolitain du 18 décembre 2017.

L'information des demandeurs est un des leviers pour favoriser l'accès au logement et valoriser l'offre de logements sociaux des Communes et des quartiers de la Métropole, en lien avec les politiques de l'habitat, de renouvellement urbain et de cohésion sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il décline 3 orientations et des actions de mise en œuvre impliquant les acteurs de l'habitat.

- Mettre en œuvre des modalités partagées de traitement des demandes de logement afin de simplifier les démarches des demandeurs
- Garantir collectivement une information harmonisée dans le cadre d'un accueil équitable de proximité
- Favoriser l'accès au logement des demandeurs justifiant un examen particulier en lien avec le PDALHPD.

La mise en œuvre de ce plan repose sur la création du réseau métropolitain des lieux d'accueil et d'information du demandeur, auquel contribuent les bailleurs sociaux, les Communes et Action Logement. L'objectif est de faciliter les démarches des demandeurs et leur information. L'ensemble de ces enjeux sont pris en compte dans le Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration.

F. Aménagements et équipements urbains

En dehors de la programmation annuelle du contrat de ville, l'Etat développe, à l'échelle nationale, un programme d'aide aux 180 Communes les plus défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains. La Dotation Politique de la ville (DPV) est attribuée en complémentarité de la Dotation de solidarité urbaine aux Communes disposant d'un conventionnement avec l'ANRU et dont près de 20% de la population réside en quartier prioritaire. En 2017, 3 Communes de la Métropole ont bénéficié de la DPV. A Canteleu par exemple, la dotation de près de 700 000 € de l'Etat ; pour un coût total de plus de 3 millions d'euros ; a permis à la Commune de réaménager les locaux de sa cuisine centrale arrivés à saturation et d'agrandir et de réhabiliter l'école maternelle Monet. A Saint-Etienne-du-Rouvray, les 968 560 € attribués au titre de la DPV 2017 ont permis de rénover les écoles Paul-Langevin, Victor-Duruy et Joliot-Curie.

D'autres aménagements et rénovation d'équipements bénéficient directement aux habitant.e.s des quartiers prioritaires et sont financés par les partenaires institutionnels dans le cadre de leur droit commun respectif. C'est le cas par exemple du complexe sportif Jules Ferry à Darnétal (3 millions d'euros).

G. La mobilité

Afin de favoriser l'autonomie sociale et l'insertion professionnelle de ces habitant.e.s, la Commune de Canteleu pilote un projet d'aide au financement du permis de conduire, allant de 400 à 800 euros, pour tout public dans le cadre d'un projet d'insertion sociale ou professionnelle. En 2017, le projet a coûté 15 200 € et a permis d'accompagner 69 personnes, dont 44 personnes vivant en quartier prioritaire. La Commune de Rouen a, quant à elle, développé un projet autour de la mobilité active à travers des ateliers de réparation de vélos et l'utilisation des pistes cyclables de la ville en lien avec l'association Guidoline pour 18 jeunes dont 10 issus des quartiers prioritaires.

Dans le cadre des crédits spécifiques affectés au projet social de Territoire, le CGET et l'UTAS Boucles de Seine ont également financé la Plateforme de mobilité solidaire à hauteur de 35 000 € afin de développer des diagnostics individuels pour identifier les besoins et les freins à la mobilité d'une personne dans le but de lui proposer des solutions adaptées.

H. La gestion urbaine et sociale de proximité

La Gestion Urbaine et Sociale de proximité (GUSP) regroupe des actions visant à améliorer le fonctionnement urbain et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville, par une gestion concertée et coordonnée des services (voirie, signalétique, mobilier urbain, éclairage public, déchets, propreté, stationnement, gardiennage...) au plus près des habitant.e.s et des acteurs des territoires. Le portage de cette démarche relève de la responsabilité des Communes, elle implique aussi les bailleurs, la Métropole, certains services déconcentrés de l'Etat et des habitant.e.s.

Rapport 2017 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

En ce qui concerne la Métropole Rouen Normandie (MRN), elle est directement concernée au titre des compétences exercées par les pôles de proximité et dans une certaine mesure par quelques compétences relevant de la direction des déchets. Dans le cadre du NPNRU et de l'élaboration de leur projet urbain, les pôles de proximité accompagnent les Communes dans la conception du projet : diagnostics en marchant, analyse des interventions en voiries et aménagements publics, domanialités, analyse de la faisabilité du projet et chiffrage ... Il faut également préciser que l'agence nationale du renouvellement urbain (ANRU) rend obligatoire la mise en place d'une GUSP « renforcée » dans le cadre des opérations du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Dans ce contexte, et suite aux travaux conduits en 2017 par le comité technique du Contrat de ville, il est proposé de réviser et étoffer la partie GUSP du Contrat de ville et de la faire valider dans le cadre l'avenant n°1 à la convention-cadre du Contrat de ville soit en fin d'année 2018. Ce document constituera la feuille de route en matière de GUSP. Il apportera notamment des précisions sur le fonctionnement local de la GUSP (gouvernance, animation quotidienne, rôle et mission de chacun, formalisation...). Il fixera le socle commun en matière de GUSP, quelle que soit la configuration des quartiers prioritaires. Il prévoira également les engagements pris par les uns et les autres partenaires concernés quand les QPV sont concernés par des opérations de renouvellement urbain. Une convention sera approuvée à l'échelle de chaque commune concernée par la politique de la ville. Cette convention déclinera les plans d'actions spécifiques qui seront mis en œuvre au sein de chaque quartier prioritaire.



En 2017, un travail important a également été mené en lien avec la Direction de l'Habitat autour des conventions régissant l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Dans le cadre de la Politique de la Ville, la loi de finances pour 2015 maintient, de 2016 à 2020, l'abattement de 30 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les logements sociaux situés dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cet abattement permet aux organismes HLM de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers. Pour pouvoir bénéficier de cette mesure fiscale, les bailleurs doivent, outre la signature du Contrat de ville, participer à l'élaboration et cosigner une convention d'utilisation de l'abattement avec l'Etat et la commune, territoire d'assiette de leur patrimoine en quartier prioritaire et ce, avant le 31 mars 2017. Cette convention se fonde sur l'identification des moyens de droit commun de la gestion des bailleurs, puis sur la mise en place, à partir d'un diagnostic partagé, d'un plan d'actions distinguant ce qui relève du renforcement des moyens de gestion de droit commun et ce qui relève de la mise en place de moyens spécifiques. Les programmes d'actions des bailleurs concernés par ce dispositif d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties poursuivent plusieurs objectifs adaptés à chaque territoire et proportionnés aux montants en jeu, en particulier :

- Le gardiennage et la surveillance,
- Le nettoyage et l'entretien,
- L'enlèvement des tags et graffitis,
- L'animation, le lien social, et le vivre ensemble,
- La gestion des déchets et des encombrants.

Le début d'année 2017 a donc été consacré à la finalisation et la régularisation des conventions TFPB avec l'ensemble des Communes et bailleurs concernés. Les actions menées au titre de la TFPB dans les quartiers prioritaires sont développées de façon très hétérogènes sur le territoire. En effet, à Darnétal ou Saint-Etienne-du-Rouvray, par exemple, Logiseine et le foyer Stéphanaï ont engagé plus de 600 000 € pour renforcer la présence de personnel grâce à un médiateur social et une antenne de proximité ce qui améliore le respect du cadre de vie par l'ensemble des usagers. En outre, les bailleurs Logiseine, Logirep, le Foyer Stéphanaï et Seine-habitat travaillent lien avec les Communes et la prévention spécialisée pour développer des chantiers jeunes sur les quartiers Parc du Robec, Château blanc et la Piscine.

III. La cohésion sociale

Le pilier « cohésion sociale » regroupe 6 thèmes, 15 objectifs stratégiques et 29 objectifs opérationnels.

Thème	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
VALEURS REPUBLICAINES, CITOYENNETE ET LAÏCITE	6) Mieux prendre en compte les tensions liées au non-respect de la laïcité	6.1) Inventer de nouveaux outils afin de promouvoir la laïcité et la citoyenneté
		6.2) Former et mettre des outils spécifiques à disposition des acteurs de terrain afin de promouvoir la laïcité et la citoyenneté
		6.3) Accompagner les parents "démunis" face à la radicalisation de leurs enfants
		6.4) Prévenir la radicalisation des jeunes
	7) Encourager le développement d'une culture de l'égalité et de la non-discrimination	7.1) Développer les actions de prévention et de lutte contre les préjugés, et toutes formes de discrimination
		7.2) Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité filles-garçons
EDUCATION, REUSSITE SCOLAIRE	8) Lutter contre le décrochage scolaire	8.1) Anticiper le décrochage scolaire en identifiant le plus tôt possible les élèves en souffrance qui ne sont plus dans la dynamique d'apprentissage
		8.2) Faciliter l'accompagnement personnalisé
		8.3) Favoriser la co-éducation
		8.4) Lutter contre les stéréotypes filles-garçons notamment dans l'orientation
ACCES AU DROIT	9) Optimiser l'accès au droit par une meilleure coordination des acteurs et des ressources	9.1) Renforcer la connaissance des dispositifs d'accès aux droits (maison de la justice et du droit, point d'accès aux droits) par les accompagnateurs sociaux de premier recours (agents des Centres Communaux d'Action Sociale, Centres Médico-Sociaux, Centres sociaux...)
		9.2) Renforcer l'accès aux droits des étrangers
		9.3) Améliorer l'accès aux droits des femmes (notamment par le biais d'une communication adaptée)
	10) Garantir la qualité de l'accueil des permanences réalisées par les professionnels du droit	10.1) Coordonner, homogénéiser et optimiser les permanences d'accès aux droits
EQUIPEMENTS ET SERVICES SOCIAUX DE PROXIMITE	11) Rendre les dispositifs existants plus lisibles et plus accessibles	11.1) Veiller à l'accessibilité de l'offre d'action sociale de premier recours (centres communaux d'action sociale, centres médico-sociaux, centres sociaux...)
	12) Renforcer l'action sociale de premier recours	12.1) Enrichir les compétences de base des accompagnateurs sociaux, en particulier ceux qui n'ont pas une formation de travailleur social
	13) Conforter la médiation sociale en assurant la coordination des acteurs	13.1) Conforter la coordination des agents intervenant au sein des quartiers prioritaires
		13.2) Assurer la continuité professionnelle dans la mise en œuvre de l'action sociale et de l'animation sociale

Rapport 2017 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

		13.3) Décloisonner les pratiques des institutions, développer en particulier les partenariats entre les services sociaux et sanitaires.
	14) Lutter contre l'isolement des personnes âgées	14.1) Accompagner les personnes âgées dans les actions de la vie quotidienne 14.2) Promouvoir la santé des personnes âgées
	15) Faciliter le développement de la vie associative dans les QPV	15.1) Accompagner les associations locales par la mobilisation spécifique des postes adultes relais 15.2) Simplifier les procédures administratives. Dans la mesure du possible, signer avec les associations les plus structurantes des conventions pluriannuelles d'objectifs afin de pérenniser leurs actions
PROMOTION DE LA SANTE	16) Promouvoir la santé des 0-25 ans	16.1) Développer la promotion des comportements favorables à la santé 16.2) Renforcer le rôle des parents dans le suivi socio-sanitaire des enfants
	17) Faciliter l'accès aux soins, particulièrement pour les publics en situation de grande précarité	17.1) Améliorer l'accès aux droits de santé (couverture santé...) 17.2) Améliorer la prise en charge sanitaire
	18) Mieux intégrer la dimension santé dans les politiques publiques des collectivités	18.1) Aider les collectivités à mieux lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé
ACCES A LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS	19) Favoriser l'accès des habitant.e.s issu.e.s des quartiers prioritaires aux manifestations et événements culturels, à la culture en général	19.1) Porter une attention particulière aux publics issus des quartiers prioritaires dans le cadre des équipements culturels et des manifestations soutenus par les signataires du Contrat de ville
	20) Faciliter l'accès des habitant.e.s des quartiers prioritaires, plus particulièrement des femmes et des jeunes, aux activités sportives	20.1) Porter une attention particulière aux publics issus des quartiers prioritaires dans le cadre des équipements sportifs et des manifestations soutenus par les signataires du Contrat de ville

Avec un budget total de 4.5 millions d'euros et des crédits spécifiques s'élevant à 1 563 845 € pour 79 projets (dont les actions mises en œuvre dans le cadre du Plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD)), la Cohésion sociale représente le pilier regroupant le plus de moyens spécifiques (hors NPNRU). Néanmoins, la répartition des moyens financiers est très hétérogène selon les thématiques, allant de 43 518 € pour le soutien à la vie associative à 2 239 115 € pour la réussite éducative.

Rapport 2017 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Déclinaison de la programmation sur le pilier Cohésion sociale	Crédits spécifiques	Droit commun	Nombre de projets
Citoyenneté, LCD, EFH	19 250	92 386	13
Réussite éducative	1 033 400	1 205 715	23
Accès au droit	269 024	800 903	21
Vie associative	11 218	32 300	1
Santé	97 835	184 899	7
Culture, sport, loisirs	133 118	683 419	14
TOTAL	1 563 845	2 999 622	79

Pour ce qui est de la Métropole Rouen Normandie, en accord avec la feuille de route que la Métropole s'était fixée en 2015, la majorité des crédits spécifiques mis à disposition des Communes relève de ce pilier avec 367 907 € sur les 527 261 €, soit 70 % dont 240 842 € pour financer les Programmes de réussite éducative, 92 381 € pour les Maisons de la Justice et du Droit, 34 684 € pour les Ateliers Santé Ville.

Néanmoins, ces moyens spécifiques ne représentent qu'une infime partie des moyens humains, matériels et financiers qui sont déployés pour favoriser la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires.

A. Les valeurs républicaines, la citoyenneté et la laïcité

En 2015, la Métropole a actualisé son précédent plan territorial de lutte contre les discriminations compte tenu du nouveau cadre de référence de la politique de la ville en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations. Le PTLCD 2015-2020 est adossé au Contrat de Ville. Il dispose en 2017 d'un budget de 52 921 € pour mettre en œuvre des actions à destination des habitant.e.s des quartiers prioritaires et territoire de veille active. La Métropole développe à la fois une approche intégrée de la lutte contre les discriminations, par une prise en compte dans chaque pilier thématique du Contrat de ville, et un programme opérationnel d'actions spécifiques. Tel qu'il a été défini pour la période 2015-2020, le PTLCD cible 4 critères de discriminations parmi les 24 actuellement reconnus par la loi : le lieu de résidence, l'origine réelle ou supposée, le sexe, et l'âge. Il s'agit alors de développer des actions permettant de : sensibiliser les habitant.e.s, qualifier et former les professionnel.le.s, mener/soutenir des initiatives locales en direction des publics potentiellement discriminés, favoriser l'accès aux droits des victimes. En 2017, le PTLCD a permis de financer, organiser ou soutenir 34 actions pour 2818 bénéficiaires.

La Métropole Rouen Normandie dispose de 0.9 ETP affecté à la coordination du PTLCD. En 2017, 2 réunions de la Commission de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (CLDE) ont été organisées : le 30 janvier 2017 et le 17 octobre 2017. Par ailleurs, un groupe de travail s'est réuni à 2 reprises (19 juin et 18 septembre 2017), concernant l'évaluation des axes « lutte contre les discriminations » et « égalité femmes-hommes » du Contrat de Ville. Ces séances ont permis de définir des questions évaluatives, des critères d'évaluation (voir tableaux en annexes), et d'enrichir les fiches de suivi du Contrat de ville avec des critères relatifs à la lutte contre les discriminations notamment, mais également sur le critère égalité femmes-hommes.

En 2017, 9 actions ont été financées dans le cadre de l'appel à projets annuel du PTLCD en direction des associations pour un montant total de 39 050 €. Elles ont concerné 792 personnes dont 356 issues des quartiers prioritaires :

Rapport 2017 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- ✓ JUST KIFF DANCING « Des relais pour lutter contre les discriminations sexistes »
- ✓ JUST KIFF DANCING « Qui est-ce ? jeu du portrait stéréotypé »
- ✓ Radio HDR « Discrimin'actions »
- ✓ SPARK Compagnie « Réfugié.e.s en 9 lettres »
- ✓ Les Vibrants défricheurs « Kabar et Zétwal 2017 »
- ✓ ASTI « Stop discriminations »
- ✓ CEMEA « Projections décentralisées de films du Festival Européen du Film d'Education, et accompagnement culturel autour des questions de discriminations »
- ✓ Cultures du Cœur Normandie « Théâtre et insertion professionnelle – pratique artistique vers la lutte contre les discriminations »
- ✓ Journal GLOBULES « L'individu et le collectif » Organisation d'une projection débat

3 actions du CIDFF, à hauteur de 10 000 euros ; et une action de la Compagnie Le Chat Foin à hauteur de 1 000 euros.

Sur le volet sensibilisation des habitant.e.s : des actions ont été développées autour de la journée internationale de la tolérance (16 novembre) : 1 mois d'actions proposées du 24 octobre au 30 novembre 2017 / soutien financier et/ou appui à la mise en œuvre apportés par la Métropole pour 13 des 20 actions du programme, qui ont touché plus de 1390 personnes sur 7 Communes relevant de la politique de la ville (Canteleu, Darnétal, Elbeuf, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen et Sotteville les Rouen). Le Mois de la Tolérance a donné lieu à la réalisation d'un programme (plaquette + mise en ligne sur le site de la Métropole et dans l'agenda des sorties) qui a permis de rendre visible les initiatives.

Sur l'axe formation des professionnel.le.s, la Métropole a sollicité le CGET dans le cadre de son marché national de formations, pour décliner un module de sensibilisation (discriminations liées à l'origine) sur son territoire, d'une durée de 3 jours. Cette formation a eu lieu les 18/19 mai et 15 juin 2017, avec le cabinet IFAR. Ainsi 10 participant.e.s, (personnes issues du mouvement associatif et agents de collectivités territoriales) ont été sensibilisé.e.s aux questions relatives à la prévention et à la lutte contre les discriminations liées à l'origine réelle ou supposée. Une rencontre thématique, à destination des professionnel.le.s et bénévoles des secteurs animation – petite enfance – enfance – jeunesse – éducation – sport – périscolaire – culture – bibliothèques, a été organisée par la Métropole le 30 mai, sur le thème « Réfléchir et agir face aux discriminations sexistes », avec 23 participant.e.s. (partenaires : Cabinet Trezezo, Association Just Kiff Dancing, CIDFF 76, IREPS, DRDFE, DDCS 76). Cette rencontre a permis de sensibiliser à la pédagogie égalitaire, de présenter des actions de lutte contre les discriminations sexistes menées par les associations et les Communes (notamment suite à la formation de JKD) dans le cadre du PTLCD, et de réaliser 3 ateliers (communication non sexiste, outils du centre de ressources, charte « Ethique et valeurs dans le sport »). Financement d'une formation de 2 jours (février et mars) sur la prévention de la radicalisation : 38 participant.e.s dont 14 femmes. La DRJSCS a été sollicitée pour proposer des sessions de formation dans le cadre du plan de formation « valeurs de la république et laïcité » pour les acteurs des territoires du Contrat de ville de la Métropole : plusieurs sessions ont été programmées en 2017. Une session a été organisée au sein de la Métropole les 30 et 31 mars 2017 (8 participant.e.s) La formation-action proposée par Just Kiff Dancing « Des relais pour lutter contre les discriminations sexistes » initialement prévue en 2017 se déroulera les 4 et 5 juin 2018.

Concernant le soutien aux initiatives locales en direction des publics potentiellement discriminés, durant l'été 2017, dans le cadre de l'action « Un été pour l'égalité », des animations ont été proposées, au sein des centres de loisirs, pour sensibiliser les jeunes et les équipes pédagogiques à la diversité humaine, le respect des droits de l'enfant, la prévention des comportements racistes et/ou discriminatoires. Les outils et méthodes pédagogiques proposés sont adaptés à chaque tranche d'âge. Le bilan : 7 actions, auprès de 12 groupes d'enfants/jeunes, sur 5 Communes (Darnétal, Grand-Couronne, Maromme, Saint Etienne du Rouvray, Sotteville les Rouen), soient 265 enfants/jeunes sensibilisés. Certaines actions se sont déroulées après l'été, durant d'autres sessions de vacances ou sur le temps extra-scolaire du mercredi.

Enfin, sur l'accès aux droits des victimes, le 5 juillet 2017 s'est déroulé à la Maison de Justice et du Droit de Canteleu un point presse sur la valorisation des offres en matière d'accès au Droit sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie en partenariat avec le CDAD et les MJD. Afin de favoriser la visibilité des lieux d'informations concernant les droits des femmes, la Métropole soutient une action du CIDFF qui vise à informer des groupes de femmes sur leurs droits, par le biais d'interventions collectives au sein d'associations situées sur les différentes Communes du Contrat de ville. En 2017 : 6 interventions réalisées, à Saint Etienne du Rouvray (Education formation et ASPIC), Rouen (Média Formation), Petit-Quevilly (CAPS et Espace Citoyen) et Bihorel (Fer Faire). Aussi le CIDFF a reçu 125 personnes pour l'accompagnement juridique en droit des étrangers (45 hommes et 80 femmes, dont 75 relevaient des QPV).

B. L'éducation, la réussite scolaire

Actuellement, 10 Communes sur les 14 concernées par la politique de la ville disposent d'un programme de réussite éducative ou d'un dispositif de réussite éducative. Les Programmes de réussite éducative (PRE) ont été institués par la loi de programmation pour la cohésion sociale numéro 2005-32 du 18 janvier 2005. Ils visent à repérer et accompagner les enfants et adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires, en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement. Le programme de réussite éducative s'adresse aux enfants du premier et second degré résidant en quartier prioritaire. Les situations de chaque enfant sont étudiées dans le cadre des équipes pluridisciplinaires de soutien qui proposent des parcours personnalisés et garantissent la mise en œuvre de ce parcours en lien avec les parents. Le programme de réussite éducative constitue une approche globale de l'enfant et de son environnement qui prend en compte les dimensions éducative, sociale, sanitaire, scolaire, de loisirs en s'appuyant sur un parcours individualisé et des actions collectives portées par les partenaires.

En 2017, 1 665 situations d'enfants ont été étudiées dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire de soutien dont 1 332 situations d'enfants habitant en quartiers prioritaires. 1 170 enfants ont alors été accompagnés dans le cadre d'un suivi personnalisé, 576 pour des problématiques liées à l'autonomie ou aux savoirs de base, 333 pour des questions de santé et de confiance en soi. 141 enfants sont sortis du dispositif en 2017 car leurs problématiques ont été totalement résolues, 125 sont sorties suite à une résolution partielle de leurs difficultés.

Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) piloté la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est un dispositif visant à offrir l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, à favoriser l'égalité des chances des enfants et le rapprochement des familles avec l'école à travers la mise en place d'un accompagnement périscolaire complémentaire de ce qui est mis en place dans le temps scolaire par des accompagnateurs formés. L'activité se déroule chaque soir de l'année en 3 temps : un temps d'écoute et d'échange autour d'un goûter, de l'aide dans l'organisation du travail personnel et des projets culturels ou activités d'expression. 7 Communes inscrites dans le Contrat de ville bénéficient de ce dispositif (Cléon, Darnétal, Elbeuf, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray). En 2017, la CAF de Seine-Maritime a contribué à hauteur de 152 381 € au financement de ce dispositif dans les quartiers prioritaires. D'autres Communes telles que Maromme et Oissel développent des actions « coup de pouce clé » à destination des enfants repérés par leur enseignant comme ayant des fragilités dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.



La prévention spécialisée joue également un rôle important en matière de réussite éducative des jeunes âgés de 11 à 25 ans notamment dans les quartiers prioritaires. En effet, elle tend, par ses actions, à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale. Les éducateurs de prévention, construisent des actions pour et avec les jeunes en fonction de leurs besoins et/ou les problématiques du territoire. En matière de prévention du décrochage scolaire, la prévention spécialisée développe des actions collectives « prétexte » telles que des ateliers « musique », des jeux au Foyer Socio-éducatif, des groupes de parole, des visites culturelles et artistiques ... en lien étroit avec

l'ensemble des partenaires du territoire. En 2017, près de 900 jeunes ont été accompagnés par des éducateurs de prévention spécialisée. La prévention spécialisée reposant sur des principes de libre adhésion et d'anonymat, il n'est pas possible de mesurer le nombre de jeunes concernés issus des quartiers prioritaires. Néanmoins, les équipes de prévention spécialisée travaillent essentiellement sur les Communes concernées par la politique de la ville (Canteleu, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Etienne-Du-Rouvray et Sotteville-Lès-Rouen).

En matière de soutien à la fonction parentale, la CAF de Seine-Maritime déploie, aux côtés du Département, un réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP). Il est constitué d'acteurs institutionnels et associatifs et a pour objectif de mettre à disposition des parents, des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle éducatif et de proposer des actions pour et avec les parents. En 2017, la CAF de Seine-Maritime a financé 11 projets sur 5 Communes de la Métropole (Cléon, Elbeuf, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Etienne-Du-Rouvray) pour un montant total de 60 837 €.

C. L'accès au Droit

Dans le cadre du Contrat de ville et de la programmation financière annuelle, la Métropole Rouen Normandie finance 4 maisons de la justice et du droit (MJD) situées sur Canteleu, Elbeuf, Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray. L'action de la Maison de la justice est du droit a pour objectif de favoriser l'accès au Droit des habitant.e.s des quartiers prioritaires en assurant une présence judiciaire gratuite de proximité. Il s'agit de mettre en place un accueil de proximité et de répondre aux besoins d'information juridique des usagers, en s'appuyant sur des permanences d'intervenants spécialisés : avocats, huissiers, notaires, délégué défenseur des droits, conciliateur de justice, CIDFF, Confédération Syndicale des Familles, UDAF, ADIL, Protection de la Jeunesse. En 2017, les 4 MJD ont accueillis 20 323 personnes dont 3 568 personnes issues des quartiers prioritaires, soit 17.5 %.

Afin de faciliter l'accès aux droits, la Caf a généralisé les démarches sur caf.fr et développe des partenariats, à travers un système de labellisation, avec des structures pouvant accueillir les usagers sur l'ensemble du territoire. La CAF de Seine-Maritime est présente sur le territoire de différentes manières, à travers des « Points d'accueil numériques », des antennes ou des permanences dans les maisons de service au public ou d'autres structures partenaires. Par ailleurs, en 2017 un appel à projets autour de la réduction de la fracture numérique a permis de développer 2 projets à Rouen et Elbeuf pour améliorer l'accompagnement des allocataires dans l'utilisation des services dématérialisés pour un financement de 16 000 €. Enfin les équipes d'intervention sociale du pôle famille conseillent et accompagnent les usagers sur l'ensemble des quartiers prioritaires autour des problématiques de séparation, naissances multiples, décès d'un enfant ou d'un parent, impayés de loyers, RSA mono-parents ...

D. Equipements et services sociaux de proximité

Le Département de Seine-Maritime, confronté à une précarité qui s'accroît, à des ressources qui se raréfient et à l'évolution des lois et des normes, place les problématiques sociales comme un enjeu majeur. Si l'action des Centres Médico-Sociaux du Département de la Seine-Maritime s'inscrit dans le cadre des aides de droit commun, la mise en œuvre des politiques de solidarités s'effectue également dans les services territorialisés que sont les UTAS (Unités Territoriales d'Action Sociale) à travers les projets sociaux de territoire (PST) élaborés dans leur première version à partir de juin 2015, puis dans une version 2 en juin 2018. Deux d'entre eux concernent la Métropole Rouen Normandie : ceux des UTAS des Boucles de Seine et de Rouen, qui déploient des actions ciblées dans les quartiers de la Politique de la Ville. Les PST permettent de mobiliser les potentialités locales à travers des actions co-construites avec les partenaires qui répondent aux attentes et aux besoins des usagers. Elles prennent souvent la forme d'actions collectives et/ou d'actions mobilisant les personnes concernées et permettent de dépasser la vision d'une collectivité distributrice de prestations. Ces actions peuvent néanmoins bénéficier de financements spécifiques pour des dépenses de fonctionnement ou dédiées à des actions de prestation de services (dont les montants ne relèvent pas d'un marché public). Sur l'UTAS DE ROUEN, 15 462 personnes, soient 15% de la population résident en quartiers prioritaires dans les communes de Rouen, Bihorel, Darnétal et Notre-Dame-de-Bondeville, sans compter les habitant.e.s de la commune de Déville-lès-Rouen en territoire de veille active. 12% de la population de l'UTAS Boucles de Seine résident dans un quartier prioritaire. Sur la trentaine de CMS implantée sur les 2 UTAS, 17 CMS sont situés ou desservent prioritairement les habitant.e.s des QPV de la Métropole Rouen Normandie.

En outre, l'animation du volet Cohésion sociale du Contrat de ville s'appuie en grande partie sur les structures associatives, notamment les centres sociaux et espaces de vie sociale agréés par la CAF de Seine-Maritime. Le territoire métropolitain compte en 2017 10 structures associatives agréées réparties sur 5 Communes (Cléon, Elbeuf, Petit-Quevilly, Rouen et Saint-Etienne-Du-Rouvray) bénéficiant d'un financement total de la CAF à hauteur de 1 105 210 €. Le Département de Seine-Maritime participe également au fonctionnement de 5 centres sociaux implantés en quartiers prioritaires à hauteur de 86 000 € sur ses financements dédiés à l'action sociale. Néanmoins, il reste encore de nombreux quartiers prioritaires non couverts et des projets sont en cours d'élaboration. Fin 2017, un nouveau projet de centre social municipal sur le quartier Grammont a été validé par la Commune de Rouen.

Créé par le comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, le dispositif adulte-relais vise à renforcer les interventions de proximité par la création de postes d'agent.e.s de médiation dans les Communes et associations situées en géographie prioritaire. L'adulte-relais a pour mission de favoriser le lien social entre les habitant.e.s des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions. L'attribution d'un poste d'adulte relais est formalisée par une convention signée entre l'État et la structure d'accueil pour une durée de 3 ans reconductible deux fois. Le dispositif a vocation à renforcer l'insertion professionnelle des habitant.e.s des quartiers prioritaires, c'est pourquoi un poste d'adulte-relais ne peut être pourvu que par un.e demandeur.se d'emploi, âgé.e de 30 ans au moins et habitant en quartier prioritaire. La structure employeuse s'engage à accompagner le salarié dans un parcours de formations, ainsi qu'à l'aider à définir et à mettre en œuvre un projet professionnel.

Rapport 2017 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Le montant de l'aide financière de l'Etat par poste de travail à temps plein était de 18 936 € par an de janvier à juin 2017 et a été revalorisé à 19 112 € par an depuis juin 2017. A l'échelle départementale, l'Etat a financé 90 postes d'adultes-relais en 2017 dont 49 sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie pour un montant total de 932 176 €, répartis de la façon suivante :

Commune	Nbre de poste(s)	%	Estimation de l'aide financière de l'Etat
Canteleu	5	5,56%	95 120 €
Cléon/Saint-Aubin-Lès-Elbeuf	2	2,22%	38 048 €
Elbeuf	6	6,67%	114 144 €
Petit Quevilly	7	7,78%	133 168 €
Rouen	25	27,78%	475 600 €
Saint Etienne du Rouvray	4	4,44%	76 096 €
	49	54,44%	932 176 €

E. La promotion de la santé

Actuellement, 5 Communes de la Politique de la ville disposent d'actions de type Ateliers Santé Ville (Canteleu, Darnétal, Elbeuf, Rouen, Saint-Etienne-Du-Rouvray). Ces ateliers sont financés à hauteur de 53 880 € par le CGET, 33 270 € par la Métropole, 44 000 € par l'ARS et 42 449 € par les Communes sur un montant total de 195 187 €. En 2017, 2 059 personnes ont été sensibilisées dans le cadre d'un projet santé dont 1607 habitant.e.s issu.e.s des quartiers prioritaires. Comme indiqué dans le paragraphe consacré à la gouvernance dans le présent rapport d'activités, l'année 2017 a été consacrée à la construction d'un réseau territorial de promotion de la santé (RTPS) pour 4 Communes présentant un profil sanitaire préoccupant (Petit-Quevilly, Darnétal, Maromme, Oissel) et la Métropole. L'objectif du RTPS est de mettre en œuvre l'axe santé du Contrat de ville : avec les principaux acteurs identifiés, d'accompagner la mise en place des orientations définies collectivement en apportant un soutien méthodologique aux projets, en renforçant les compétences des acteurs sur les territoires concernés et en mutualisant des actions. Pour ce faire, il s'agit de valider une convention entre l'ARS, l'IREPS, la Métropole et les Communes pour recruter un coordonnateur santé et définir sa fiche de poste.

Enfin, en matière de lutte contre la précarité alimentaire, le Département de Seine-Maritime soutient dans le cadre de ses financements de droit commun, les épiceries sociales implantées sur les Communes inscrites dans la géographie prioritaire : Solidarité plateau sur les Hauts-de-Rouen, le quotidien à Canteleu ou l'épicerie sociale du CCAS de Grand-Couronne pour un montant total de 112 330 €.

F. L'accès à la culture, au sport et aux loisirs

Si l'accès à la culture et aux loisirs constitue un axe important de la programmation financière annuelle du Contrat de ville avec 14 projets pour un financement 668 435 € tout crédits confondus, le sport lui est largement moins développé dans les quartiers prioritaires puisque seulement 3 actions sont financées dans ce cadre sur Saint-Etienne-Du-Rouvray, Elbeuf et Maromme pour un montant total de 148 102 €. Dans la plupart des Communes, une offre de loisirs de type centre de loisirs, animations de proximité et projets jeunes est développée dans le cadre de la politique Education, jeunesse de la Commune y compris dans les quartiers prioritaires.

Dans le cadre du déploiement de ses actions de droit commun et dans l'objectif de favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre, la Métropole Rouen Normandie a mis en place différentes actions dans les quartiers prioritaires. Un projet de lectures-dessinées, à partir du spectacle, **Réfugié.e.s en 9 lettres** de la compagnie Spark. Cette action fait écho à la dynamique initiée par un collectif d'éditeurs jeunesse en 2015 avec la sortie de l'ouvrage « Eux c'est nous ». La Spark compagnie s'appuie sur de nombreux ouvrages de littérature de jeunesse traitant du sujet mais c'est tout particulièrement l'ouvrage " Sans papiers ", d'Agnès de L'estrade, qui est au cœur du projet proposé. 5 séances de 2h rassemblant 24 enfants se sont déroulées du 23 au 27 octobre 2017 sur les quartiers prioritaires de Maromme, Rouen et Elbeuf. Dans la continuité de ce premier projet, la Compagnie « Spark » a proposé des lectures-spectacles à partir d'albums et de courts romans sur la jeunesse qui sont mis en chansons et en dessins. Les thématiques portent sur l'exil, les réfugié.e.s, la mixité, l'égalité, le respect de la différence et la lutte contre les discriminations. 7 séances ont été organisées du 8 novembre au 13 décembre regroupant 115 enfants des quartiers prioritaires de DARNETAL, ROUEN, NOTRE-DAME DE BONDEVILLE, MAROMME et GRAND-COURONNE.

La Métropole Rouen Normandie a organisé du 14 mars au 2 avril 2017, la première édition de SPRING, Festival des nouvelles formes de cirque. 30 spectacles ont été présentés à travers une programmation de 58 représentations dont 20 sur des Communes concernées par la politique de la ville : « Le cirque précaire », Cie la Faux populaire à Maromme, « Monument », par le collectif Protocole à Canteleu, « Fil fil », de l'Académie Fratellini à Darnetal, « Marée basse » de la cie Sacékripa à Petit Quevilly, « La Poème+ la fresque », Jeanne Mordoj à Oissel, « Nous rêveurs définitifs », cie 14 :20 à Cléon, « Le pas grand-chose », de Johann Le Guillerm, « Vanavara », le CNAC, « Raphaël », Alexander Vantournhout, « Femme sans nom », cie Z Machine, « Funny birds », Cie la rive ultérieure et « Family fun day » au Cirque théâtre d'Elbeuf.

Urban Mix est un projet intercommunal autour des cultures dites urbaines où se mêlent, spectacles, ateliers de pratiques artistiques, installations plastique et graphique, concours chorégraphique... A cette occasion, la Métropole a proposé à 30 jeunes de Canteleu (vous êtes bien urbain), Cléon et Saint-Etienne-du-Rouvray, un parcours qui a mêlé stages de danse hip hop (3 stages de 5 séances de 2h du lundi 10 au 14 avril), représentations des apprentis danseurs et des places pour un spectacle du festival.

Enfin, le projet Give Box a pour objectif, à travers la construction de 4 Give Box, de favoriser le lien social, sensibiliser au réemploi, à la réutilisation et aux principes de dons et contre dons. Ce projet a été réalisé avec 20 jeunes de la Métropole Rouen Normandie et le service culturel de la Ville de Darnetal, François Brient Valoriste et créateur et Andy le Graffeur, APER, APEHR au sein de la ressourcerie Resistes.

Rapport 2017 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Enfin, dans le cadre du conventionnement entre la Métropole Rouen Normandie et le festival du livre jeunesse, le festival BD et Viva Cité, les structures s'engagent à « proposer et organiser un ensemble d'actions culturelles et d'ateliers de pratiques artistiques répondant aux objectifs de la politique culturelle la Métropole, à destination notamment des accueils de loisirs et structures d'animation situés sur son territoire et dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville ».

Le Département de Seine-Maritime développe également une offre culturelle importante en direction de l'ensemble du territoire à travers le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (Conservatoires, écoles de musique) mais également des actions spécifiques en direction des quartiers prioritaires telles que des projections cinématographiques en plein air à Saint-Etienne-du-Rouvray ou un festival des arts de rue à Elbeuf dont une partie se déroule sur le quartier du Puchot.

Le quartier des Hauts-De-Rouen bénéficie d'une classe avec des horaires aménagés pour la pratique musicale (CHAM) au sein du collège Georges Braque. Dans ce cadre, 45 enfants apprennent à jouer d'un instrument de musique sur le temps scolaire en partenariat avec le conservatoire pour un coût total de 35 000 € financés par le droit commun et les crédits politique de la ville. Pour les écoles primaires situés en REP, la Commune développe un programme d'éducation musicale autour du chant choral financé à hauteur de 67 200 € par la Direction de la culture, jeunesse et vie associative de la Commune.



Pour ce qui est du domaine sportif, la Métropole Rouen Normandie a souhaité faire bénéficier les habitant.e.s des quartiers prioritaires de places au championnat du monde de Handball organisé au Kindarena en janvier 2017. Dans ce cadre, 259 jeunes issus des quartiers prioritaires ainsi que 85 jeunes de l'Union sportive du sport scolaire (UNSS) ont pu assister aux matchs Arabie Saoudite / Hongrie, le mercredi 18 janvier 2017 à 14h00 et Biélorussie / Allemagne, le mercredi 18 janvier 2017 à 17h45. Enfin, dans le cadre du marché de délégation de la gestion du Kindarena, l'entreprise S-Pass a mis à disposition de la Métropole 200 places pour le spectacle de cirque de Noël. Conformément à ses objectifs prioritaires et au vu du type de spectacle, la Métropole a choisi de privilégier les enfants de 6 à 12 ans notamment ceux inscrits dans les programmes de réussite éducative. La répartition du nombre de places par Communes était basée sur le nombre d'habitant.e.s vivant en quartier prioritaire. Dans ce cadre, 170 enfants issus des quartiers prioritaires ont pu assister au spectacle de cirque du Kindarena le samedi 9 décembre à 16h45.

Bien que le volet sportif ne semble pas très développé dans la programmation annuelle du contrat de ville, de nombreux clubs de sports sont implantés en quartier prioritaire et accueillent des enfants et adultes de ces quartiers. C'est le cas par exemple du football club Saint-Julien à Petit-Quevilly dont près de 65 % des jeunes licenciés résident en quartier prioritaire. A Saint-Etienne-du-Rouvray, la Commune ouvre ses gymnases en soirée pour permettre à 300 jeunes de pratiquer une activité sportive non encadrée dont 92 % viennent des quartiers prioritaires.

IV. L'emploi – La création d'entreprises, l'artisanat, les commerces et les services – L'économie sociale et solidaire

Le troisième pilier du Contrat de ville se décline en 2 grandes thématiques, 3 objectifs stratégiques et 8 objectifs opérationnels.

Thème	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	21) Favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés, en particulier les femmes, les étrangers et les jeunes qui vivent dans les quartiers prioritaires et les territoires de veille active	21.1) Garantir la qualité de l'accueil de proximité des demandeurs d'emploi afin de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer aux personnes des réponses adaptées à leur situation ▪ Favoriser leur mobilisation sur un parcours d'insertion et leur accès à la formation ▪ Restaurer leur confiance dans les structures et les dispositifs d'insertion professionnelle
		21.2) Organiser une réponse coordonnée afin de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'accès des personnes aux outils d'insertion et de formation adaptés à leurs besoins <ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimiser la mobilisation des outils de droit commun ▪ Développer les partenariats avec les acteurs économiques
		21.3) Lutter contre le repli des personnes sur le quartier par des actions favorisant leur mobilité
	22) Améliorer la qualification et les compétences des publics	22.1) Adapter l'offre de formation afin de répondre aux besoins des personnes et de développer leur appétence à la formation, en s'assurant que l'offre de service garantisse l'égalité des chances
CREATION D'ENTREPRISES ARTISANAT, COMMERCES ET SERVICES ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	23) Développer l'activité économique favorisant le développement d'emplois dans les quartiers ou au bénéfice des porteurs de projet des quartiers	23.1) Soutenir la création d'entreprises, commerces et services économiquement viables dans les quartiers prioritaires, ou portés par des habitant.e.s des quartiers, en particulier les femmes et les jeunes
		23.2) Mobiliser les entreprises et les acteurs économiques
		23.3) Favoriser le développement d'activités répondant aux besoins sociaux des habitant.e.s
		23.4) Renforcer l'attractivité, la dynamique de développement et la perméabilité des quartiers

Dans le cadre de sa programmation financière annuelle, le Contrat de ville consacre 338 474 € tous financements confondus au pilier emploi, insertion hors développement économique pour développer 27 projets allant des espaces d'accueil et d'orientation de premier niveau, à l'apprentissage de la langue en passant par les forums emploi. Pour ce qui est de la Métropole Rouen Normandie, en 2017, elle a consacré 116 374, soit 22 % de son budget spécifique, au financements des chargés d'accueil de proximité et équipes emploi des Communes qui ont pour mission d'organiser un accueil informel, en libre accès pour échanger avec les habitant.e.s, les informer des outils existants et mettre en place, en lien avec les partenaires, un accompagnement individuel de la personne en l'aidant à construire et à s'investir son parcours d'insertion socio-professionnelle. Ces équipes ont reçu 2 390 personnes en 2017 dont 1 675 issues des quartiers prioritaires.

Pour ce qui est du développement économique, il ne représente qu'une infime partie des projets mis en œuvre dans les quartiers prioritaires puisqu'en 2017, seuls 2 projets ont été financés sur cette thématique pour un montant de 11 425 € de crédits spécifiques sur un budget total de 98 658 €. Actuellement, le Contrat de ville ne constitue donc pas un levier pour le développement économique au sein des quartiers prioritaires.

A. L'accompagnement vers l'emploi

Les quartiers prioritaires étant souvent des territoires d'accueil de primo-arrivants, la première étape à franchir pour accéder à une insertion sociale puis professionnelle durable est celle de la maîtrise de la langue française. C'est pourquoi de nombreuses actions de pratique de langue française ou alphabétisation sont développées par les associations de proximité. Dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de ville, ce sont près de 200 000 € (droit commun et crédits spécifiques) qui sont attribués à des actions d'apprentissage de la langue destinés à près de 400 personnes dont 2/3 issus des quartiers prioritaires.

Dans le domaine de la formation et de l'accès à l'emploi, la Métropole Rouen Normandie est opérateur du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Ce dispositif partenarial vise à améliorer la formation et l'insertion professionnelle durable de personnes exclues du marché du travail issues des 71 Communes de la Métropole, à travers des parcours individualisés. Le PLIE est un dispositif partenarial par définition. Son protocole d'accord est signé par l'Etat, la Région Normandie, le Département de Seine Maritime et la Métropole. Ainsi chacun des financeurs contribue à la mise en œuvre du dispositif par la mobilisation de ses outils de droit commun en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle. Il fixe pour une durée de 7 ans (2014/2020) les objectifs, quantitatifs d'entrées et de sorties, le contenu, l'organisation et les moyens du dispositif. En dehors du droit commun, le PLIE fait appel à des prestataires sélectionnés par voie de marchés publics pour mettre en place des actions spécifiques :

- Education et Formation : action d'élaboration du projet professionnel, évaluation de niveaux, soutien à la mobilité
- INFREP et CECOP : Prestation de soutien à la recherche d'emploi
- SEMAFOR : Préparation à l'entretien de recrutement
- ADEP et CURSUS : Accueil d'adhérents en chantier d'insertion

L'action du PLIE concerne toutes les Communes de la Métropole et plus particulièrement les quartiers prioritaires et territoires de veille active pour un budget 2017 de 1 460 436 €. Des permanences sont réalisées au cœur de la plupart des quartiers ou des Communes concernées par la géographie prioritaire : Darnétal, Maromme, Canteleu, Elbeuf, St Aubin les Elbeuf, Grand Couronne, St Etienne du Rouvray, Oissel, Petit Quevilly, Hauts de Rouen, Sotteville les Rouen. Sur les 1 272 personnes accompagnées en 2017 dans le cadre du PLIE, 372 sont issues de quartiers prioritaires ou de territoires de veille active, soit 29 % ; alors que la population des quartiers prioritaires représente moins de 10 % de la population métropolitaine ; réparties de la manière suivante :

Bihorel : 2
Canteleu : 34

Elbeuf : 78
Grand Couronne : 9

Petit Quevilly : 11
Rouen Hauts de Rouen : 76

Rapport 2017 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Caudebec les Elbeuf : 36
Cléon : 34
Darnétal : 18
Déville les Rouen : 2

Le Grand Quevilly : 13
Maromme : 2
Notre Dame de Bondeville : 5
Oissel : 7 (dont 1 en TdV)

Rouen Grammont : 10
Sotteville les Rouen : 3
St Aubin les Elbeuf : 4
St Etienne du Rouvray : 28

Parmi les adhérents du PLIE 16.6% des habitant.e.s des quartiers sont sans diplôme contre 12.5% pour les autres publics. Les hommes et les femmes sont concernés dans les mêmes proportions quel que soit leur lieu de résidence. 52% d'entre eux sont bénéficiaires du RSA contre 40 % pour les habitant.e.s hors quartiers prioritaires. Les femmes bénéficiaires du RSA sont plus nombreuses dans les quartiers prioritaires que les hommes : 55 % (48% des hommes). Cet écart ne s'observe pas parmi les publics hors quartier.

Les habitant.e.s des quartiers prioritaires, femmes ou hommes sont davantage concernés par des problématiques entravant leur retour ou leur accès à l'emploi que les habitant.e.s hors quartiers prioritaires : Sur les 218 femmes issues des quartiers prioritaires, 62 % (136) étaient confrontées à 232 problématiques, soit 1.7 par femme.

Les femmes résidant hors quartiers prioritaires sont moins nombreuses à être confrontées à des freins : 50% (286 sur 531), mais le nombre de freins par femme est comparable : 1,66. Sur les 154 hommes issus des quartiers prioritaires, 64 % (100) étaient confrontés à 158 problématiques, soit 1,6 par homme. Les hommes résidant hors quartiers prioritaires sont moins nombreux à être confrontés à des freins : 48.50 % (179 sur 369) et le nombre de freins par homme est inférieur à celui des femmes quel que soit leur lieu de résidence : 0,88.

Les parcours des habitant.e.s des quartiers sont donc plus longs pour les habitant.e.s des quartiers que pour les autres territoires de la Métropole : 80.6 % des habitant.e.s des quartiers accompagnés en 2017 le sont depuis plus de 12 mois contre 72.4% pour les habitant.e.s du reste du territoire de la Métropole. Ce constat peut être mis en lien avec le nombre plus important de problématiques auxquels ils sont confrontés (cf. tableau ci-dessus).

Au cours de l'année 2017, le taux de sorties positives des habitant.e.s des quartiers prioritaires est de 50% (42 sorties positives et 42 sorties autres). Ce taux est identique à celui des publics du reste du territoire de la Métropole.

Néanmoins, compte tenu de la durée des parcours (24 mois) le volume et le taux annuel des sorties ne sont pas significatifs et s'analysent sur une période pluriannuelle.

Sur l'ensemble des sorties du PLIE de cette période (2014/2017), le taux de sorties positives moyen, tous publics, est de 43.45%.

Néanmoins, on constate un taux de sorties positives inférieur pour les habitant.e.s des quartiers prioritaires à celui des habitant.e.s hors quartiers prioritaires :

- Habitants des QPV : 37.10%
- Habitants hors QPV : 46.15%

Les ruptures pour déménagement hors du territoire métropolitain sont un peu supérieures sur les quartiers : 13% (11% hors quartiers prioritaires).

Egalement, la perte de l'adhésion au parcours est supérieure sur les quartiers : 60.6% (51.50% hors quartiers prioritaires).

Par contre, les fins de parcours pour des raisons autres (problèmes de santé, familiaux, décès, maternité...) sont moins fortes sur les quartiers : 26.40 % (37.20% hors quartiers prioritaires) Il semble donc que les habitant.e.s des quartiers en recherche d'emploi direct, sont moins constants dans un parcours de longue durée et changent de territoire pour trouver un emploi. Par contre, les ruptures de parcours en raison de difficultés d'insertion (santé, problèmes familiaux...) sont moins importantes que pour les autres publics.

Outre le PLIE, la Métropole Rouen Normandie et le Département de Seine-Maritime soutiennent l'action des missions locales qui ont en charge l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches relatives à l'emploi et à la formation. Dans ce cadre, la Métropole apporte un soutien financier aux 3 missions locales du territoire (Rouen, Elbeuf, Caux Seine Austreberthe) à hauteur de 717 948 €, le Département engage également 150 000 € pour le fonctionnement des missions locales de Rouen et Elbeuf.

En 2017, 8 481 jeunes dont 4 139 femmes et 4 342 hommes ont été accompagnés par les 3 missions locales dont 1811 jeunes issus des quartiers prioritaires, soit 21.35% des jeunes accompagnés.

Depuis 1998, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée à favoriser l'emploi des publics en difficulté en utilisant la commande publique comme levier d'action. En 2014, elle célèbre le million d'heures insertion et plus de 300 opérations sur tout le territoire. La Métropole inscrit des **clauses d'insertion dans ses marchés** et suit la concrétisation des démarches mises en œuvre par les entreprises. L'objectif est d'imposer aux entreprises attributaires de réserver une partie des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion des publics en recherche d'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes sans qualification, travailleurs handicapés...). Pour répondre à leur obligation, les entreprises ont le choix entre : l'embauche directe, la mise à disposition de personnel en insertion, la sous-traitance ou la cotraitance avec une entreprise d'insertion. Ensemble, les acheteurs et les entreprises conjuguent ainsi leurs efforts en faveur d'actions socialement responsables. Sur l'année, la Métropole déploie une ingénierie pour son compte et accompagne 29 maitres d'ouvrage publics dans la mise en œuvre de clauses sociales (convention). Parmi eux 11 ont fait appel au service de la MRN en 2017. 12 structures d'insertion (ETTI, EI, EA, GEIQ) ont œuvré pour l'insertion des publics retenus par les 96 entreprises impliquées dans la mise en œuvre d'une clause d'insertion. En 2017, 291 demandeur.se.s d'emploi dont 76 issu.e.s des quartiers prioritaires, soit 26 %, ont obtenu un contrat de travail dans ce cadre. 33 d'entre eux ont retrouvé un emploi en CDD ou en CDI. La Commune de Canteleu a souhaité également une clause d'insertion dans le cadre des commandes publiques municipales et faire en sorte que les cantiliens puissent bénéficier d'une mise en situation d'emploi. En 2017, 13 cantiliens ont bénéficié de la clause d'insertion dont 7 issus du quartier du Plateau. 5 personnes ont pu ensuite trouver un emploi durable.

Le Département de Seine-Maritime en lien avec l'Unité Départementale de la DIRECCTE et dans le cadre du Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Inclusion Sociale, développe différentes actions à destination des publics les plus éloignés de l'emploi, notamment les bénéficiaires du RSA. Il peut s'agir de : chantiers d'insertion, clauses d'insertion, Action Collective de Développement Social ou Accompagnement Socioprofessionnel Renforcé en Association Intermédiaire ... En ce qui concerne spécifiquement les quartiers prioritaires, le Département a accompagné en 2017, 3 actions d'insertion et inclusion sociale des habitant.e.s des quartiers de la politique de la ville pour un montant total de 131 977 €. Il s'agit de l'Atelier porté par le CCAS de Rouen, de l'action au fil de soi portée par Ensemble et des parcours itératifs développés par Interm'aide emploi.

La Métropole a renouvelé en 2017 son soutien financier aux antennes locales **d'Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) portées par Média Formation et le Comité d'Action et de Promotion Sociale (CAPS)** pour un montant de 181 890 € au sein ou à proximité des quartiers prioritaires du Contrat de ville, notamment sur Grand-Couronne, Oissel, Petit-Quevilly, Saint-Etienne-Du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen, Rouen, Canteleu, Maromme. L'A.P.P. est une démarche pédagogique proposant des formations dans les domaines généraux et technologiques de base : français, Français Langue Etrangère, mathématiques, biologie, anglais, bureautique, initiation internet et plus largement l'accès aux compétences clés. La formation est à temps partiel, en entrées et sorties permanentes et propose des parcours d'insertion socioprofessionnelle individualisés. Ces formations constituent donc un tremplin vers l'emploi pour une population en situation précaire. L'objectif principal est d'améliorer la qualification et les compétences des publics et de leur permettre de reprendre une formation, voire un emploi. En 2017, 387 personnes, dont 226 issues des quartiers prioritaires, ont bénéficié des APP, une centaine a pu ensuite intégrer une formation et 30 ont retrouvé un emploi sans passer par une formation.

Enfin, les associations portant un service de prévention spécialisée mènent également des actions collectives pour prévenir la marginalisation et faciliter l'accès à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, notamment dans les quartiers prioritaires telles que :

- Chantiers éducatifs : Sur de courtes durée (3 à 10 jours) les jeunes accomplissent des travaux d'entretien (peintures, tapisserie, ...), travaux d'entretien paysager, déménagement, culture de potager, ... permettant un premier emploi et surtout d'assurer leur employabilité sur le marché actuel du travail en optimisant la levée des freins et la résolution des éventuelles problématiques.
- Services civiques : Sur une période de 12 semaines, les jeunes suivent des cours de français, maths, font des activités sportives, travaillent sur un projet de bénévolat avec des associations telles que l'Autobus, la Boussole, Ces actions sont mises en œuvre en partenariat avec différents partenaires et notamment la Mission Locale.
- Stages de 3^{ème} : Aide à la recherche de stage pour les jeunes en manque de réseau et de ressources, stage en institution policière, ...

22 actions collectives liées à l'insertion ont été menées en 2017 sur les Communes de Canteleu, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Etienne-Du-Rouvray et Sotteville-Lès-Rouen.

B. La création d'entreprises, l'artisanat, les commerces et les services – L'économie sociale et solidaire

Si la création d'entreprises reste un champ très peu investi dans le cadre de la politique de la ville, néanmoins, la Métropole a tenu à maintenir son soutien à **l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)** à travers un financement annuel de 25 000 €. L'action consiste à mobiliser le microcrédit pour favoriser l'initiative entrepreneuriale des plus précaires ou répondre à leurs besoins en formation ou en mobilité dans une optique d'insertion. Elle se concrétise par la mise en place de permanences ou d'actions au plus près des habitant.e.s des quartiers prioritaires pour faciliter leur accès au micro-crédit. En 2017, 103 personnes ont été financées via l'ADIE dont 15 habitant.e.s des quartiers prioritaires qui, pour 9 d'entre eux, ont concrétiser leur projet de création d'entreprise.

V. La tranquillité publique

Le quatrième pilier du Contrat de ville est intitulé « tranquillité publique », il regroupe 3 objectifs stratégiques et 5 objectifs opérationnels. Il ne constitue pas un axe inscrit dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 mais il s'agit d'une spécificité de la Métropole Rouen Normandie.

Thème	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
TRANQUILLITE PUBLIQUE	24) Intégrer les enjeux de sécurité dans la conception et la gestion des aménagements urbains	24.1) Concevoir des espaces publics apaisés et permettre leur accès et leur usage en sécurité
	25) Améliorer le suivi des jeunes en risque de délinquance	25.1) Mieux repérer les parcours « divergents »
		25.2) Développer les actions de prévention auprès des jeunes, en replaçant les parents au cœur des parcours éducatifs
	26) Optimiser le travail de réseau et la coordination entre les acteurs	26.1) Conforter les coordinations Police nationale, Police municipale, Justice et acteurs de la prévention
		26.2) Mobiliser prioritairement les moyens en faveur des QPV, et notamment ceux concernés par une zone de sécurité prioritaire (ZSP)

A l'échelle Métropole, cela se traduit notamment par la création d'un Contrat Local de Sécurité dans les Transports (CLST) mis en place dans le cadre du Contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). L'objectif du contrat est d'observer les difficultés, de les comprendre et d'agir.

Ce contrat s'exerce au travers :

- ✓ D'une cellule de suivi mensuelle (le CLST)
- ✓ D'une coopération renforcée avec la Police Nationale,
- ✓ Du Réseau Intercommunal des Référents-Sécurité (RIRS) qui réunit mensuellement les responsables des polices municipales à l'échelle du territoire métropolitain.

Il s'agit d'analyser les difficultés rencontrées et d'agir rapidement, de façon complémentaire et partenariale mais également de proposer des actions de prévention, notamment auprès du public scolaire. En 2017, un voyage exploratoire dans les transports en commun a été mis en place avec 10 femmes de Rouen et a donné lieu à un diagnostic et la réalisation d'un film.

Rapport 2017 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

La tranquillité publique relevant davantage des compétences de droit commun de l'Etat et des Communes, peu d'actions spécifiques sont mises en place dans le cadre du Contrat de ville. Les Communes déploient généralement des actions de prévention sur l'ensemble de leur territoire, dans le cadre de leur Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). A Darnétal par exemple, une brigade citoyenne de 4 médiateurs travaille sur l'éducation à la citoyenneté, la prévention et le soutien aux personnes âgées isolées à travers une présence de proximité renforcée sur le Parc du Robec. En 2017, 5 actions spécifiques ont été déployées dans le cadre du Contrat de ville pour un financement de 63 232 € sur un budget total de 659 728 €. La part des crédits spécifiques est donc peu importante sur ce type d'actions et essentiellement orientée sur de la prévention primaire.

Enfin, le quartier des hauts-de-Rouen est inscrit dans le dispositifs des Zones de sécurité prioritaires (ZSP) qui vise à renforcer la sécurité des quartiers particulièrement touchés par une dégradation de l'ordre et de la tranquillité publics. A travers ce dispositif, la Commune de Rouen, développe des actions de prévention de la délinquance et de promotion de la citoyenneté telles que la découverte des institutions policières, des modules de formation à la gestion des conflits ou des procédures de prévention et de prise en charge des violences intrafamiliales.

VI. Les axes transversaux

Si la participation des habitant.e.s constitue un axe transversal prévu comme principe même de construction du Contrat de ville, la Métropole Rouen Normandie a souhaité ajouter trois principes transversaux qui doivent sous-tendre l'action de l'ensemble des partenaires :

- ✓ L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations ;
- ✓ La jeunesse ;
- ✓ Le développement durable.

A. *Participation des habitant.e.s*

Comme prévu par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 et suite à la publication du rapport « Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires » remis par Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache, les Contrats de ville doivent être conçus et pilotés en associant les habitant.e.s des quartiers prioritaires à travers la création de conseils citoyens. Ces conseils citoyens ont pour mission d'être des lieux d'échanges entre habitant.e.s permettant de développer les initiatives à partir de leurs besoins et d'assurer la représentation des habitant.e.s dans toutes les instances du Contrat de ville. A l'échelle Métropolitaine, les conseils citoyens ne sont pas, à ce stade, associés aux réunions du comité des financeurs validant la programmation annuelle du Contrat de ville, comme cela est prévu dans les textes.

A l'échelle des Communes, les conseils citoyens fonctionnent de façon très hétérogène. Dans certaines communes les membres du conseil citoyen sont pleinement associés aux instances locales de travail (réunions de travail, diagnostics en marchant, animations de proximité), dans d'autres Communes les relations entre le conseil citoyen et les institutions sont précaires et ne tiennent qu'à la bonne volonté de quelques-uns, dans d'autres Communes encore, le conseil citoyen n'a pas d'existence effective.

Néanmoins, des actions, initiées par les Communes ou des associations de proximité sont co-élaborées par et pour les habitant.e.s. C'est le cas notamment des fresques darnétalaises qui constituent un spectacle musical et théâtral retraçant l'histoire de la Commune et dont les acteurs sont des habitant.e.s bénévoles de toute condition et tout âge, ou de Seine d'été à Elbeuf dont les habitant.e.s et les membres du conseil citoyen sont pleinement partie prenante. A Petit-Quevilly, les habitant.e.s du quartier de la Piscine ont participé à l'élaboration d'une maquette représentant la ville de demain. Cette maquette est exposée à la maison du projet. A Sotteville-lès-Rouen, les membres du conseil citoyen éditent 2 fois par an un journal de quartier avec l'association Globules. En 2017, ils ont diffusé un questionnaire aux habitant.e.s pour connaître leurs souhaits concernant le journal « Cosmopolite ».



En outre, la participation des habitant.e.s est inhérente au milieu associatif et d’autant plus au fonctionnement des centres sociaux qui doivent mettre en place des comités d’usagers pour pouvoir bénéficier d’un agrément centre social de la CAF.

B. Egalite femmes / hommes et lutte contre les discriminations

En matière de lutte contre les discriminations, nous avons décliné dans le pilier « Cohésion sociale » le détail du plan d’actions mis en œuvre dans le cadre du plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD). Nous ne reviendrons donc pas dessus, sauf à indiquer qu’au-delà des actions spécifiques, la Métropole tend à intégrer la lutte contre les discriminations dans l’ensemble des projets qu’elle peut déployer sur son territoire.

En matière d’égalité femmes/ hommes, la Métropole, en tant que signataire de la Charte européenne pour l’égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, s’est engagée en 2014 dans un 1^{er} plan triennal (2014-2016) en faveur de l’égalité femmes-hommes. Elle a ensuite défini un plan d’actions pour la période 2017/2019 qui se décline autour de 3 axes : l’égalité professionnelle, développer une culture de l’égalité et favoriser l’égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques.

Au sein de l’axe favoriser l’égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques, l’objectif 3.5 est consacré à « développer l’égalité femmes-hommes dans le Contrat de Ville ». L’égalité femmes-hommes dans le Contrat de Ville est développée à travers 2 approches complémentaires.

Une approche intégrée : sur les 24 orientations du Contrat de Ville, 9 déclinent des objectifs en matière d'égalité femmes-hommes (dans les domaines de la gestion urbaine et sociale de proximité, la cohésion sociale, l'éducation, l'accès au droit, la promotion de la santé, l'accès aux sports, l'accompagnement vers l'emploi, la création d'entreprises, et la tranquillité publique) ;

Pour favoriser le développement de cette approche intégrée :

- organisation d'une formation-action « intégrer l'égalité femmes-hommes dans la politique de la ville » en 2017 (mai et novembre), animée par le cabinet Perfegal, à destination des Communes du Contrat de Ville (10 participant.e.s : 9 femmes et 1 homme).
- animation de deux groupes de travail en 2017 (juin et septembre) autour de l'évaluation des axes transversaux du Contrat de ville, dont l'égalité femmes-hommes / production d'outils et d'indicateurs sur la prise en compte de l'égalité femmes-hommes.

Une approche spécifique : les discriminations sexistes sont prises en compte dans le cadre du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD 2015-2020). Plusieurs actions ont été soutenues par la Métropole en 2017 sur cette thématique, notamment dans le cadre de l'appel à projets annuel en direction des associations :

- suite à la formation, en 2016, de 8 personnes relais supplémentaires au sein des Communes pour lutter contre les discriminations sexistes chez les jeunes, et à la réalisation d'interventions de prévention dansée avec l'association Just Kiff Dancing (nombre de bénéficiaires : 156 jeunes et 20 adultes), les participant.e.s ont organisé des actions de sensibilisation sur le thème de la lutte contre les discriminations sexistes, dont certaines ont pu être présentées à l'occasion d'une journée thématique sur ce sujet organisée par la Métropole en mai 2017. Une prochaine session de formation aura lieu en 2018, animée par l'association Just Kiff Dancing.

- sensibilisation à l'égalité filles-garçons et déconstruction des stéréotypes auprès d'élèves de CP/CE1 : 315 enfants sensibilisés par l'association CIDFF en 2017, sur 4 Communes différentes. Suite à l'animation, une clé USB avec différents outils a été remise pour permettre aux enseignant.e.s de continuer à travailler sur ce thème. A la fin de l'année scolaire, des entretiens seront proposés pour mesurer les impacts des actions menées.

- finalisation de la mallette pédagogique dans le cadre du projet XX-XY Tous Z'égaux, soutenu par la Métropole : ressources sur les stéréotypes filles-garçons dans la littérature jeunesse.

- « Des jeux pour déjouer nos préjugés » : ces journées, organisées par Just Kiff Dancing et 5 structures de loisirs en 2017 (durant les périodes de vacances) ont permis de sensibiliser 95 enfants et jeunes, ceux-ci ont pu s'exprimer sur les discriminations, les stéréotypes et la citoyenneté en général ; un des thèmes proposés portait sur les discriminations sexistes.

Enfin, afin de favoriser la visibilité des lieux d'informations concernant les droits des femmes, la Métropole a soutenu le CIDFF en 2017 pour organiser 6 interventions collectives d'informations sur les droits des femmes ; ces séances ont lieu au sein d'associations situées sur les différentes Communes du Contrat de ville, elles ont touché 72 personnes (68 femmes et 4 hommes).

Pour la période 2017-2019, une convention triennale a été signée entre la Métropole et le CIDFF, afin de poursuivre les actions en matière d'égalité filles-garçons et de droits des femmes sur les Communes relevant du Contrat de Ville (financement de 10 000 € par an).

D'autres actions sont développées à l'initiative des Communes. La Commune de Darnétal, par exemple, organise la semaine des droits de l'enfant et la nuit de l'eau en partenariat avec l'Unicef. Dans ce cadre, tous les enfants des centres de loisirs darnétalais dont 282 enfants issus du parc du Robec bénéficient d'une sensibilisation à la lutte contre les discriminations, le racisme et en faveur de l'égalité. La commune d'Elbeuf développe un programme de sensibilisation des femmes et des hommes à la lutte contre les violences sexistes et au développement du respect mutuel à travers un programme de sensibilisation à l'année et une semaine d'animations et d'actions de prévention.

C. Jeunesse

La circulaire n° 5279/SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération développe le principe selon lequel la jeunesse doit faire l'objet d'une attention particulière pour chacun des piliers du Contrat de ville puisque la plupart des quartiers prioritaires dispose d'une population plus jeune que la moyenne de la population métropolitaine. La Métropole Rouen Normandie a défini en 2008 la promotion de la jeunesse comme relevant de l'intérêt communautaire. A ce titre, elle développe des projets de soutien aux initiatives de jeunes de son territoire (Créactifs, Concours d'éloquence) et finance, depuis 2010, les Missions Locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

En matière de soutien aux initiatives des jeunes, la Métropole organise chaque année un concours d'éloquence à destination des élèves des classes de seconde. Au travers de ce dispositif, la Métropole, associée à la Région Normandie, le Rectorat de l'académie de Rouen, le Barreau de Rouen, le Groupe la Poste et la Société Nutriset, souhaitent éveiller les jeunes à la citoyenneté par le biais de sujets vecteurs des valeurs humaines et citoyennes, tout en leur donnant l'occasion de défendre leurs idées oralement et de s'entraîner ainsi à l'exercice de la prise de parole en public. Des étudiants du BTS « assistant manager » du lycée Flaubert assurent les missions d'accueil et d'orientation du public, des candidats et du jury lors des différentes phases de sélections. Le jury final ainsi que la cérémonie de remise de prix ont eu lieu le mercredi 10 mai 2017. Sur les 40 candidats 2 étaient issus de quartiers prioritaires.

Depuis 2009, la Métropole valorise également l'inventivité et la perspicacité des jeunes à travers le concours Créactifs qui récompense des projets portés par des jeunes de 18 à 30 ans autour notamment du développement durable. Ce concours permet aux lauréats de bénéficier d'une aide financière de 5 000 € pour le lancement de leur projet, voire d'une aide de la Caisse des dépôts et consignations selon la nature du projet. Les projets portés par des jeunes issus des quartiers prioritaires ou ayant un impact sur les quartiers prioritaires peuvent bénéficier d'aide complémentaire de 2 500 €. En 2017, sur 34 jeunes ayant participé au concours, 2 étaient issus des quartiers prioritaires.



En 2017, la CAF de Seine-Maritime a également souhaité valoriser les initiatives des jeunes à travers un appel à projets favorisant l'émergence d'actions en faveur de la jeunesse. Il s'agit de favoriser la participation, l'engagement des jeunes et de créer des ambitions favorables au développement de leur autonomie. Dans ce cadre, 5 projets ont été soutenus en 2017 pour un montant de 36 000 €. La Commune de Maromme déploie également un projet favorisant l'engagement des jeunes dans des projets collectifs à l'échelle de la Commune en contrepartie d'un soutien financier et logistique dans la réalisation d'un projet personnel (création et entretien d'un jardin participatif au sein du quartier ; réalisation et diffusion d'un recueil de recettes de cuisine par les jeunes et leurs familles...). Dans ce cadre, fin 2017, un projet de KAPS (Kolocations A Projets Solidaires porté par l'AFEV), colocation de jeunes au sein d'un quartier prioritaire pour favoriser le lien social a vu le jour en lien avec Habitat 76. A Rouen également, dans le cadre des Contrats partenaires jeunes, les jeunes peuvent bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour une activité de loisirs en contrepartie de leur engagement dans les démarches citoyennes et éducatives de la Commune. La Commune de Rouen a développé également une marche exploratoire avec 10 jeunes sur le quartier des Hauts-de-Rouen dans le cadre de ces Contrats partenaires jeunes.

Le territoire métropolitain dispose également de 8 Points Information jeunesse labellisés par le Centre régional information jeunesse Normandie CRIJ (Darnétal, Rouen, Notre-Dame-De-Bondeville, Grand-Quevilly, Grand-Couronne, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Elbeuf). Le Point Information Jeunesse (PIJ) est un lieu d'accueil et d'information pour les jeunes de 16 à 25 ans autour de tous les sujets qui peuvent les concerner (logement, emploi, loisirs ...). L'accueil se fait sans condition : il est gratuit, anonyme et sans rendez-vous.

En ce qui concerne la promotion de la citoyenneté, la Métropole soutient l'association AFEV (Association de la Fondation des Etudiants pour la Ville) à hauteur de 17 000 €, pour inciter les étudiants à s'engager bénévolement pour accompagner des enfants et des adolescents qui ont des difficultés scolaires, et plus particulièrement favoriser leur ouverture culturelle. Les étudiants bénévoles bénéficient par ailleurs d'un soutien méthodologique régulier prodigué par l'équipe permanente de l'AFEV (deux agents de développement local et des services civiques). En 2017, 143 étudiant.e.s bénévoles ont été accompagnés et formés par l'AFEV sur le territoire métropolitain et ont pu accompagner 136 enfants dont 78 issus des quartiers prioritaires, dans le cadre de l'accompagnement individualisé sur les Communes de Petit Quevilly, Saint Etienne du Rouvray, Elbeuf, Maromme, Canteleu, Rouen, Notre Dame de

Bondeville. La CAF de Seine-Maritime s'associe également aux services déconcentrés de l'Etat et notamment de la DRJSCS, pour mettre en place le dispositif « Chantier de Jeunes Bénévoles » permettant à des jeunes, de participer à un projet collectif autour du patrimoine architectural, de l'environnement, de la réhabilitation d'habitats ou de petits équipements socio-éducatifs, sportifs ou sociaux ... La participation de la CAF s'élève à 23100 € pour l'année 2017.

Enfin, depuis janvier 2017, outre la prévention spécialisée, la gestion du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) a également été transférée du Département vers la Métropole. Le FAJ est destiné aux jeunes de 18 à 25 ans les plus en difficulté, afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Dans ce cadre, ils peuvent bénéficier d'aide pour faire face à des besoins temporaires et urgents en contrepartie d'un suivi dans leur démarche d'insertion. Actuellement, les outils de gestion du FAJ ne permettent pas d'identifier le nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires qui ont pu en bénéficier. Enfin, le Département de Seine-Maritime met en place un Pass jeunes (aide financière pouvant atteindre 100 €) pour favoriser l'accès à une pratique régulière artistique et/ou sportive pour les jeunes de 6 à 15 ans bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) 2018 ou de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

D. Développement durable

Si le Contrat de ville dispose d'un objectif opérationnel traitant directement de la question du développement durable (objectif 3.3 « Inscrire les quartiers dans la modernité, l'innovation et les enjeux de développement durable »), force est de constater qu'il ne porte que sur la question du développement d'actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux (tri des déchets, consommation d'énergie ...) Or, le développement durable constitue une démarche bien plus large qui traverse complètement le Contrat de ville en tant que politique de développement du territoire. Favoriser l'épanouissement de chacun et développer la cohésion sociale, la solidarité entre les êtres humains et les territoires sont des enjeux au cœur du Contrat de ville.

Néanmoins, certaines Communes développent des actions spécifiques de sensibilisation au respect de l'environnement, notamment la biodiversité, le tri des déchets ... C'est le cas notamment à Darnétal qui s'est doté d'un agenda 21 local ou à Petit-Quevilly qui met en place des ateliers de sensibilisation à la consommation d'énergie au sein du quartier prioritaire avec Soliha et travaille autour d'un diagnostic de la consommation énergétique des bâtiments en 2018.

E. Prévention de la radicalisation

Enfin, depuis 2014, l'État s'est engagé dans la lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes et instaure une politique publique en faveur de la prévention de la radicalisation marquée par la mise en œuvre d'un plan d'actions. Les attentats commis sur le territoire national depuis 2015 renforcent la nécessaire prise en compte de cette problématique par l'État et les collectivités territoriales. Le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 26 octobre 2015 a introduit une nouvelle mesure visant à promouvoir une action globale de prévention impliquant l'ensemble des institutions investies dans le champ des politiques sociales. A cet effet, un plan d'actions pour la prévention de la radicalisation doit être annexé à chaque Contrat de ville, afin d'associer au plus près les Communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à la prévention de la radicalisation dans les

quartiers politique de la ville. En 2017, la Métropole a travaillé en lien étroit avec la Préfecture afin de construire le plan de prévention de la radicalisation qui devrait être adopté en tant qu'annexe du Contrat de ville fin 2018, conformément à la circulaire du premier ministre du 13 mai 2016 portant prévention de la radicalisation.

En 2017, l'Etat, la CAF et le Département de Seine-Maritime ont lancé un appel à projets commun pour inciter les partenaires institutionnels et associatifs à développer des actions d'accompagnement individualisé des jeunes en voie de radicalisation, des actions collectives de soutien à la parentalité, des actions de prévention de la radicalisation auprès des jeunes publics, ou des actions de formation à destination des acteurs locaux. Cet appel à projets a permis de financer 9 actions de prévention de la radicalisation sur l'ensemble du territoire, pour un montant de plus de 120 000 €, qu'il s'agisse d'actions de théâtre-forum dans les collèges pour sensibiliser les jeunes au cyber-endocrinement, l'organisation de soirées de projection-débat en direction des familles ou la réalisation de vidéo autour de cette thématique par les jeunes eux-mêmes. A Cléon, le spectacle de théâtre forum organisé par Olympio a également été joué à la Traverse pour les acteurs associatifs et institutionnels et pour le grand public afin de sensibiliser le plus grand nombre à la question de la radicalisation et du cyber harcèlement.

F. Conclusion

Depuis la signature du Contrat de ville en 2015, le travail de l'équipe politique de la ville de Métropole a consisté à mettre en place la gouvernance du Contrat de ville, à déployer l'ensemble des instances permettant une mise en œuvre cohérente et efficace sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Un travail important a également été mené en lien avec les services de droit commun autour de la construction du plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCDV), de l'élaboration des conventions régissant l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la coordination des acteurs autour de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).

En prévision du bilan à mi-parcours du Contrat de ville 2018, un important travail sur l'évaluation a été mis en place tout au long de l'année 2017 et a fait l'objet d'un accompagnement par le cabinet Rouge Vif Territoire. Des groupes de travail se sont réunis pour définir des outils et indicateurs permettant de suivre annuellement les actions mises en œuvre et financées dans le cadre du Contrat de ville. Ce travail a été amorcé sur 3 thématiques : emploi et développement économique, accès aux droits et réussite éducative.

En 2017, la Métropole a travaillé en lien étroit avec la Préfecture afin de construire le plan de prévention de la radicalisation qui doit encore être adopté en tant qu'annexe du Contrat de ville, conformément à la circulaire du premier ministre du 13 mai 2016 portant prévention de la radicalisation.

Pour 2018, il s'agit de poursuivre le travail mis en place sur l'évaluation à travers le déploiement des fiches annuelles de suivi sur les thématiques emplois et développement économique, accès aux droits et réussite éducative. Ce travail sera également étendu aux thématiques transversales de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femme / homme durant toute l'année 2018.

VII. Evaluation à mi-parcours du Contrat de ville

A. La démarche d'évaluation

✓ Objectifs

L'évaluation du Contrat de ville a pour objectif de vérifier si la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de ville répond bien aux objectifs définis par le document tel qu'il a été signé par la Métropole Rouen Normandie et ses partenaires, ainsi qu'aux 10 enjeux de la Politique de la ville inscrits dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

- ✓ Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.
- ✓ Garantir aux habitant.e.s des quartiers défavorisés l'Égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics.
- ✓ Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles.
- ✓ Agir pour l'amélioration de l'habitat.
- ✓ Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins.
- ✓ Garantir la tranquillité des habitant.e.s par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.
- ✓ Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; veiller à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- ✓ Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique.
- ✓ Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers.
- ✓ Concourir à l'Égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitant.e.s des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

L'évaluation du Contrat de ville doit nous permettre de répondre à 4 questions :

- ✓ Le Contrat de ville est-il pertinent ? répond-t-il à un besoin ?
- ✓ Le Contenu du Contrat de ville est-il cohérent ? La démarche et l'organisation mises en place permettent-elles de répondre aux objectifs ?
- ✓ La mise en œuvre du Contrat de ville est-elle efficace ? Les résultats obtenus répondent-ils aux objectifs fixés ?
- ✓ La mise en œuvre du Contrat de ville est-elle efficiente ? Les résultats obtenus sont-ils proportionnés aux moyens affectés ?

Répondre à ces 4 questions permettra, au besoin, de réorienter les objectifs ou d'ajuster la gouvernance et /ou la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de ville.

✓ Hypothèses

En dehors de toute analyse exhaustive, il nous semble néanmoins que certaines hypothèses de travail sont à étudier à travers cette évaluation :

- ✓ Dans sa rédaction actuelle, le Contrat de ville n'embrasse pas l'ensemble des politiques sectorielles de droit commun et des dispositifs spécifiques participant à une stratégie de développement globale des quartiers prioritaires.
- ✓ Les partenaires signataires du Contrat de ville se sont inégalement appropriés le contenu et du Contrat de ville et sont impliqués de manière hétérogène dans sa mise en œuvre opérationnelle.
- ✓ La géographie prioritaire complexe de la Métropole Rouen Normandie constitue une difficulté dans la mise en cohérence des projets à l'échelle métropolitaine et entraîne une dispersion des moyens.
- ✓ Les instances politiques et techniques, les modalités de mise en œuvre du Contrat de ville et les actions menées peuvent être optimisées.
- ✓ Le droit commun de l'ensemble des partenaires signataires pourrait être mieux mobilisé.
- ✓ Le document cadre du Contrat de ville est assez lourd et peut être simplifié.
- ✓ La participation des habitant.e.s est encore au stade embryonnaire même si les démarches sont très inégales selon les territoires.

✓ Démarche

La loi du 21 février 2014 prévoit, dans son article 6, Chapitre 2, titre III qu'une « instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du Contrat de ville. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du Contrat de ville. Les objectifs des contrats de ville s'inscrivent dans les orientations définies à l'échelle intercommunale par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre avec les Communes ou, à défaut, par la commune, pour le développement de leur territoire. (...) Les contrats de ville élaborés sur les territoires comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville fixent :

- 1° Les objectifs, notamment chiffrés, que les signataires s'engagent à poursuivre dans le cadre des domaines mentionnés à l'article 1er de la présente loi ;
- 2° La nature des actions à conduire et, le cas échéant, les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre ;
- 3° Les moyens humains et financiers mobilisés au titre des politiques de droit commun, d'une part, et des instruments spécifiques de la politique de la ville, d'autre part ;
- 4° Les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du Contrat de ville ;
- 5° Les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus. Outre les indicateurs disponibles au niveau national pour chaque quartier prioritaire, les contrats de ville incluent des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale ;
- 6° La structure locale d'évaluation chargée de mesurer et d'évaluer ces résultats selon la méthodologie nationale élaborée par l'Observatoire national de la politique de la ville, à laquelle tous les signataires du contrat communiquent leurs données. »

Pour mener à bien cette évaluation, le CGET a édité un guide méthodologique « *comment évaluer un Contrat de ville* » définissant des éléments de démarche et de contenu.

Dans ce contexte, la Métropole Rouen Normandie avait inscrit en page 21 du Contrat de ville 3 modalités d'évaluation :

- _ L'observation du territoire,
- _ L'évaluation de l'impact des actions,
- _ L'évaluation du dispositif dans son ensemble.

Pour ce qui est de l'observation du territoire, un diagnostic social infra-urbain a été réalisé en partenariat avec l'INSEE en février 2014, dans le cadre de l'élaboration du Contrat de ville 2015/2020. Ce diagnostic social va être mis à jour et publié en début d'année 2019, à mi-parcours du Contrat de ville. Néanmoins, ce travail est à dissocier de l'évaluation stricto-sensu du Contrat de ville puisque le décalage temporel entre la collecte et la publication des données de l'INSEE et la modification des indicateurs d'analyse du territoire, ne permettent pas de mesurer l'évolution de la situation des territoires entre le début du Contrat de ville et la mi-parcours. En effet, en fin d'année 2017 les données publiées par l'INSEE sont des données de 2015, soit au moment de la signature du Contrat de ville. Néanmoins, ce travail de diagnostic permettra d'établir des tendances sur l'évolution du territoire métropolitain, et d'avoir une vision actualisée de la situation des quartiers prioritaires. Ceci permettra d'ajuster les programmes d'actions développés sur chaque commune.

En matière d'évaluation de l'impact des actions, notamment celles menées au titre des crédits spécifiques du Contrat de ville, un important travail sur la construction des outils de suivi a été mis en place au long de l'année 2017 et a fait l'objet d'un accompagnement par le cabinet Rouge Vif Territoires. Des groupes de travail se sont réunis pour définir les outils et indicateurs permettant de suivre annuellement les actions mises en œuvre et financées dans le cadre du Contrat de ville. Ce travail a été amorcé sur 3 thématiques : emploi et développement économique, accès aux droits et réussite éducative. Chaque année, une fiche de suivi de l'action personnalisée est transmise au porteur de projet afin de collecter les données. Ces éléments sont ensuite inscrits dans un tableau de bord général permettant d'avoir une vision globale des actions financées et réalisées dans le cadre des crédits spécifiques du Contrat de ville. Par ailleurs, chaque année, les référents politique de la ville de chaque commune élaborent un rapport d'activités dédié à la politique de la ville dans lequel ils analysent la qualité des actions menées sur leur territoire et les mettent en perspective avec le projet de territoire élaboré au début du Contrat de ville. Cela permet de vérifier que les actions mises en œuvre correspondent aux besoins des territoires.

Enfin, au-delà du suivi annuel des actions, une démarche spécifique a été engagée dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville afin de développer une analyse plus qualitative de la démarche et de l'efficacité du Contrat de ville. Compte tenu du délai imparti et des moyens humains et financiers disponibles pour mettre en œuvre cette évaluation, le travail d'analyse n'a pu être mené sur les 4 piliers du Contrat de ville ni sur l'ensemble des 61 objectifs opérationnels. Pour que l'évaluation apporte une réelle plus-value en matière de mesure d'impact de la politique de la ville sur le territoire, il a été nécessaire de faire des choix quant aux dispositifs à étudier.

Rapport 2017 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Dans une logique d'optimisation des dépenses et d'insertion professionnelle des jeunes du territoire, la Métropole Rouen Normandie a fait le choix de recourir à 2 étudiantes en stage pour réaliser ce travail. Une géographe et une sociologue en master 2 ont donc été recrutées pour effectuer ce travail. Le coût total pour la Métropole était de près de 6 000 € pour 10 mois de stage. Le recours à 2 stagiaires nous permet donc de focaliser notre analyse sur 2 sujets distincts. Nous avons interrogé les membres du comité technique et de l'équipe projet Contrat de ville pour recueillir leur avis sur les choix à opérer.

Il apparaît que l'un des enjeux majeurs du Contrat de ville est l'implication de l'ensemble des partenaires signataires, tant dans leurs dispositifs spécifiques que dans la mobilisation de leur droit commun ; et ce, sur l'ensemble des thématiques couvertes par le Contrat de ville. Il nous est donc apparu pertinent de consacrer une partie de l'évaluation à la gouvernance qui permet d'analyser l'organisation du Contrat de ville et de proposer des pistes d'optimisation. Il a également été proposé de focaliser l'évaluation sur l'une des thématiques du Contrat de ville. Suite au travail qui avait été réalisé en 2017 sur le suivi annuel du Contrat de ville avec le cabinet Rouge Vif Territoires, nous disposons d'une vue d'ensemble des actions menées sur 3 thématiques : la réussite éducative, l'emploi et le développement économique et l'accès au Droit. Suite à différents échanges et à un vote électronique, l'équipe projet métropolitaine et le comité technique du Contrat de ville ont donc proposé de retenir la thématique « réussite éducative ».

L'essentiel du travail a été effectué à travers une enquête qualitative par entretiens semi-directifs auprès de l'ensemble des partenaires du Contrat de ville. 69 entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès du président de la Métropole Rouen Normandie, Maire et Adjoint au Maire, Délégué.e.s de la Préfète, Education Nationale, DDCS, DDTM, CAF, bailleurs, Service politique de la ville de la région, Directeur.rice d'UTAS du Département, Directeur.rice de enfance / jeunesse des Communes, Directeur.rice de CCAS, référents politique de la ville des Communes, coordinateurs PRE, associations, clubs de prévention spécialisée, professionnels de santé, Missions locales, DGA et Directeur.rice de la Métropole et membres de l'équipe projet pluridisciplinaire de la Métropole.

L'évaluation du Contrat de ville s'est appuyée sur les instances de gouvernance du Contrat de ville selon le calendrier suivant :

- ✓ Janvier 2018 : élaboration des objectifs de l'évaluation, des questions évaluatives et rédaction de la démarche globale.
- ✓ 5 Février 2018 : Mise en place d'un groupe de travail issu du comité technique pour élaborer le cahier des charges de l'évaluation à mi-parcours en proposant un objet, une démarche et des outils.
- ✓ 6 février 2018 : Echange avec l'équipe projet pluridisciplinaire métropolitaine du Contrat de ville autour du cahier des charges pour veiller à l'articulation avec le droit commun et la prise en compte des axes transversaux de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes/ hommes dans l'ensemble des projets.
- ✓ Mars 2018 : Elaboration des questions évaluatives et des indicateurs sur les thématiques arrêtées.
- ✓ 13 mars 2018 : Validation du projet d'évaluation à mi-parcours en réunion des maires.
- ✓ 21 mars 2018 : Validation du projet d'évaluation à mi-parcours en comité des financeurs
- ✓ Avril/août 2018 : Déploiement des enquêtes et analyse des résultats.
- ✓ Septembre/octobre : rédaction du rapport d'évaluation.
- ✓ Novembre 2018 : Validation du contenu du rapport d'évaluation en réunion des maires et comité des partenaires.

Rapport 2017 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- ✓ Janvier 2019 : Validation du rapport en conseil métropolitain.

Le détail des démarches d'enquêtes, des outils utilisés, des personnes interrogées et des résultats de ce travail sont annexés au présent rapport.

B. Résultats et analyse

- ✓ Programmations

Depuis la signature du Contrat de ville, 3 exercices de programmation annuelle se sont déroulés et permettent de noter quelques évolutions.

Le Contrat de ville prévoit une clé de répartition financière au prorata de la population des quartiers prioritaires, ce qui permet une équité de traitement des différentes Communes. Néanmoins, l'INSEE a décidé en juin 2016 de réviser les données concernant les quartiers prioritaires, car les chiffres diffusés en 2014 reposaient sur des données fiscales 2011 qui écartaient les immeubles non assujettis à la taxe d'habitation (résidence sociale...). Le 17 juin 2016, l'INSEE a mis en ligne les nouvelles populations légales des quartiers prioritaires qui ont été calculées en référence à l'année 2013. Au total la Métropole est passée de 46 710 personnes résidant en quartier prioritaire à 47 781. Ceci a eu un impact sur la répartition financière des crédits spécifiques alloués aux Communes. Dans la mesure où 7 Communes de la politique de la ville perdent des habitant.e.s, la répartition financière prévue au contrat entraine une baisse des contributions du Commissariat général à l'égalité des territoires CGET et de la Métropole. A titre exceptionnel, il a été décidé de compenser intégralement les baisses induites par l'évolution démographique en 2017. Par ailleurs, les 3 Communes qui sont passés en territoires de veille active ne bénéficient plus de subventions politique de la ville, conformément à ce qui était prévu dans le Contrat de ville (Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen et Grand-Quevilly).

En matière de programmation annuelle,

Année	Nombre d'actions financées	Financements Communes	Financements CGET	Financements Métropole	TOTAL
2015	122	3 240 228 €	2 012 321 €	793 784 €	5 493 157 €
2016	134	2 807 332 €	1 928 015 €	757 810 €	6 046 333 €
2017	130	2 852 054 €	1 642 317 €	812 811 €	5 245 022 €

Entre 2015 et 2016, la baisse de la contribution de la Métropole n'est pas significative : elle découle à la fois de l'aide dégressive apportée aux territoires de veille (moins 15 000 €) conforme aux engagements pris, mais aussi de la finalisation du transfert du financement de la Maison des Jeunes et de la Culture de la Région d'Elbeuf qui est neutre pour l'association (21 820 € pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015) dans la mesure où la subvention a été reprise par la ville d'Elbeuf (indemnisée dans le cadre d'un processus de transfert de charges).

Rapport 2017 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

La répartition du nombre d'actions par thème n'a pas fondamentalement changée depuis la signature du Contrat de ville. En effet, la cohésion sociale représente toujours près de 60 % des actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat de ville, suivi par l'emploi.

Si le cadre de vie ne représente que 2 % des actions financées dans le cadre des crédits spécifiques politique de la ville, le mode de calcul actuel ne prend pas en compte les actions financées au titre du NPNRU, de la GUSP ou de la TFPB. Le tableau ci-dessous ne constitue donc qu'une vision très partielle de ce qui est réellement mis en œuvre sur les territoires.

Thématique	Cadre de vie	Cohésion sociale						Emploi, développement économique	Tranquillité publique	Axes transversaux
		Citoyenneté	Réussite éducative	Accès au Droit	Solidarité	Santé	Culture, sports et loisirs			
2015	2 %	2 %	26 %	7 %	7 %	5 %	12 %	29 %	6 %	4 %
2016	2 %	2 %	26 %	7 %	7 %	5 %	12 %	29 %	6 %	4 %
2017	2 %	5 %	21 %	13 %	1 %	6 %	14 %	27 %	5 %	6 %

Les différences de répartition des actions au sein du pilier cohésion sociale sont essentiellement liés à 2 facteurs : la perte de crédits spécifiques de l'Etat en cours d'année 2017 qui a interrompu certaines actions et le changement de méthode dans le suivi des actions. En effet, durant les années 2017 et 2018 la classification des actions par thématique et objectifs opérationnels a été revue.

Néanmoins, pour ce qui est de la Métropole Rouen Normandie, la répartition générale des financements par thématique reste quasiment identique et conforme aux 7 catégories d'actions que la Métropole a fixé comme prioritaire :

- ✓ La réussite éducative représentait 28 % des financements métropolitains en 2015 et 2016 et 32 % en 2017,
- ✓ L'emploi/formation 48 % en 2015 et 2016 et 45 % en 2017,
- ✓ L'accès au Droit représente 12 % des financements métropolitains.

Pour ce qui est du contenu des actions, il n'est pas possible aujourd'hui de faire une analyse de l'évolution de l'impact des actions sur les quartiers prioritaires. En effet, les outils de mesure ayant été mis en place en 2017 ils ne peuvent actuellement servir que d'analyse de l'activité annuelle. Ces outils ayant vocation à perdurer jusqu'à la fin du Contrat de ville nous devrions pouvoir dégager une analyse des données dans le cadre de l'évaluation finale du Contrat de ville.

✓ Gouvernance

La gouvernance du Contrat de ville s'appuie sur plusieurs instances :

- ✓ Le **comité des partenaires** correspond à l'assemblée générale annuelle des signataires.
- ✓ Le **comité des financeurs** regroupe le Préfet, la DDCS, la DDTM, l'ANRU, l'ARS, la CDC, la CAF et les Collectivités locales (Région, Département, Métropole et 17 Communes) et se réunit plus régulièrement pour assurer le pilotage « quotidien » du Contrat de ville.
- ✓ Le **comité technique** regroupe les techniciens mandatés par les différents signataires du Contrat de ville. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle, du suivi qualitatif, administratif et financier des actions.
- ✓ L'**équipe-projet** pluridisciplinaire métropolitaine regroupe des techniciens des services thématiques en charge de l'habitat, du développement économique, de l'emploi, de la jeunesse, de la lutte contre les discriminations pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer le Contrat de ville.
- ✓ Il existe également **3 groupes de travail thématiques** (cadre de vie, emploi/économie et cohésion sociale) et **3 commissions thématiques** pilotées par le droit commun (Commission de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (CLDE), Conférence intercommunale du logement (CIL), groupe technique du Contrat local de sécurité dans les transports (CLST)) permettant d'améliorer la coordination et d'approfondir la réflexion autour de la mise en œuvre opérationnelle des actions.
- ✓ La mise en œuvre du Contrat de ville sur les 16 quartiers prioritaires s'appuie sur un **service politique de la ville** au sein de de la Métropole Rouen Normandie, composé de deux personnes et rattachées à la Direction de la Solidarité. Il anime le réseau des techniciens communaux en charge de la politique de la ville et les accompagne dans la conception, la mise en œuvre et l'évolution des actions à l'échelle des quartiers prioritaires. Il coordonne la programmation financière des actions.
- ✓ Chaque commune dispose de son organisation propre en matière de politique de la ville et porte en particulier les **équipes-projets** de terrains dédiés au développement social et urbain. Les équipes projets de terrain sont chargées notamment de développer des actions avec les partenaires institutionnels et associatifs qui peuvent ensuite faire l'objet d'un financement spécifique dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de ville. C'est le cas notamment sur les Communes de Canteleu, Darnétal, Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray où des équipes de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) sont dédiées à la politique de la ville et co-financées par le CGET et les Communes.

En matière de gouvernance, l'évaluation a permis de faire ressortir les constats et préconisations suivants :

- ✓ Concernant les objectifs stratégiques et opérationnels du Contrat de ville, l'ensemble des acteurs considère qu'ils sont le fruit d'une élaboration commune entre les différentes parties prenantes. Néanmoins ces objectifs sont « généralistes » et nombreux. Il faudrait mettre en place une réflexion commune afin de resserrer le Contrat de ville autour d'une vingtaine d'objectifs opérationnels en tenant compte des problématiques prioritaires de chaque territoire. Ceci permettrait de rendre plus efficient le Contrat de ville et d'éviter l'éparpillement des moyens disponibles. Ce travail pourrait se faire notamment en lien avec le Pacte de Dijon qui vise à prioriser l'action des métropoles et de l'Etat dans le cadre du contrat de ville.
- ✓ Concernant le pilotage métropolitain, la plupart des acteurs interviewés s'accordent sur le fait que la gestion du Contrat de ville à l'échelle de l'EPCI constitue un portage politique significatif et une échelle de pilotage pertinente. Les partenaires soulignent positivement le rôle de relais d'information de la Métropole. À contrario, les bailleurs ont une perception plus mitigée de la gestion du Contrat de ville, ils pointent notamment l'absence d'un interlocuteur identifié et le fait qu'ils ne sont pas toujours associés aux différentes instances. Par ailleurs, ils soulignent le manque d'articulation entre le NPNRU et le Contrat de ville qui fonctionnent tous deux à l'échelle métropolitaine.
- ✓ Ceci rejoint un deuxième constat qui est la séparation du Contrat de ville en deux volets distincts. Alors même que le Contrat de ville initial se voulait être un contrat unique, regroupant l'ensemble des politiques sectorielles de droit commun et des dispositifs spécifiques participant à une stratégie de développement global des quartiers prioritaires, force est de constater que les volets traditionnels de la politique de la ville (renouvellement urbain et cohésion sociale) sont toujours traités de manière déconnectée, comme deux stratégies différentes, mises en œuvre par des équipes distinctes. Il semblerait plus efficace de construire la politique de la ville comme une politique globale de développement et donc d'imbriquer ces deux volets dans la même stratégie et la même convention cadre, même si la mise en œuvre opérationnelle passe par des services experts différents, comme c'est le cas pour les politiques de droit commun. Cela permettrait également de renforcer le partenariat avec les bailleurs, notamment dans le cadre démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Il serait opportun de s'interroger sur l'organisation des dispositifs notamment dans le cadre de la mise en place de l'Agence nationale de la Cohésion des territoires.
- ✓ La plupart des acteurs soulignent le manque de temps et la charge de travail liés à l'organisation en appels à projets. En effet, la multiplication des appels à projets avec parfois un délai très court pour répondre ne permet pas toujours de proposer des projets aboutis et le surcroît de travail amené par les appels à projets entraîne un manque de temps pour travailler sur la qualité du travail de terrain. Malgré les efforts mis en œuvre par la Métropole ces dernières années pour harmoniser le calendrier et la programmation annuelle du Contrat de ville, il serait bénéfique d'optimiser la gestion administrative de la programmation.

Rapport 2017 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- ✓ Plusieurs acteurs communaux soulignent que l'outil de programmation du Contrat de ville créé par les instances de l'Etat et le CGET n'est pas « adapté ». Les procédures administratives sont « lourdes, fastidieuse et chronophage » pour réaliser une action. L'exemple de la plateforme de suivi de dossier (Addel) a été cité plusieurs fois. Cette plateforme, selon les acteurs communaux et métropolitains n'est « pas très fonctionnelle ». Il faudrait créer une plateforme plus « simple d'utilisation » avec un document unique. Ce point pourrait être amélioré grâce à la mise en place de la nouvelle plateforme du CGET, la plateforme Dauphin.
- ✓ Concernant la thématique des moyens affectés, l'ensemble des acteurs s'accorde à dire que les ressources financières sont de plus en plus rares. Ils s'interrogent donc sur les moyens d'agir. Les acteurs interrogés préconisent une nouvelle organisation quant à la gestion des moyens attribués, avec des tableaux de bord donnant une vision globale de tous les financements. Il faut que chaque partenaire financeur évalue les moyens de droits communs qu'il déploie ce qui permettra d'avoir une vision globale sur l'ensemble des actions déployées dans le cadre du Contrat de ville. Ce travail a déjà été amorcé dans le cadre de la création des outils de suivi avec le Cabinet rouge Vif Territoire et de la refonte du rapport d'activités annuel. Ce travail sera donc à consolider d'ici la fin du Contrat de ville. La mise en place d'équipes projet pluridisciplinaires au sein de chaque institution pourrait permettre une meilleure articulation des dispositifs du Contrat de ville et une plus grande implication des services de droit commun dans la politique de la ville.
- ✓ Plusieurs acteurs ont rapporté des manques en matière de ressources humaines dans leur institution avec comme principale conséquence un problème de temps pour gérer l'ensemble des tâches liées à la politique de la ville, sur le plan administratif comme opérationnel. Par ailleurs, il existe actuellement une très grande diversité dans les pratiques et les moyens dédiés à la politique de la ville sur les 16 quartiers prioritaires. Les Communes ont besoin d'échanger davantage sur leurs pratiques respectives pour mettre en commun leurs connaissances et leurs outils, notamment autour de certaines thématiques. Actuellement, il n'existe pas de groupe de travail thématique sur tous les piliers du Contrat de ville. Par ailleurs, il serait pertinent de prévoir des temps d'échange entre Communes en dehors du temps formalisé du comité technique permettant un échange de pratique et des pistes d'amélioration. Il s'agirait également d'y associer des représentants associatifs qui ne sont actuellement pas représentés dans les instances métropolitaines. Pour ne pas ajouter des réunions supplémentaires, une plateforme de type forum de discussion entre tous les partenaires signataires du Contrat de villes dédiée au Contrat de ville pourrait être mise en place par la Métropole. Cela permettrait d'engager des discussions, de s'informer en direct sur des sujets divers, sur les appels à projets en cours, de créer du lien entre les partenaires notamment avec les bailleurs, la CAF..., d'accompagner, de laisser intervenir et participer les associations et membre des conseils citoyens.
- ✓ Pour ce qui est des conseils citoyens, de nombreux acteurs s'interrogent sur cette nouvelle instance imposée par la loi, qui n'a pas nécessairement pris en compte les dynamiques de participation des habitants préexistantes. De plus l'ingénierie locale est fortement impliquée pour accompagner la création des conseils citoyens. En effet, les Communes sont en première ligne pour la mise en place des conseils citoyens, ce qui a nécessité un fort investissement en ingénierie pour celles qui ont pris en main ce nouveau dispositif, parfois au détriment d'autres thématiques. Néanmoins, si les Communes souhaitent que la Métropole s'implique davantage dans ce dispositif, les conseillers citoyens eux ne souhaitent pas prendre davantage de responsabilités et considèrent que la Commune constitue la bonne échelle de travail.

✓ Réussite éducative

En matière de réussite éducative, l'évaluation a permis de faire ressortir les constats et préconisations suivants :

- ✓ Le fait qu'il n'y ait pas une définition partagée de la réussite éducative engendre certaines confusions entre celle-ci et la réussite scolaire. Afin de pallier cela il faudrait que chaque commune puisse se concerter avec ses partenaires afin que tous puissent partager leur compréhension de cette thématique afin de tendre vers les mêmes objectifs et garantir une meilleure cohésion et une compréhension des enjeux. On peut également envisager que soit remis en place le groupe de travail « Réussite éducative » à l'échelle Métropolitaine.
- ✓ Certaines Communes ont émis le souhait que la Métropole puisse davantage être actrice de la gouvernance autour de la réussite éducative, notamment dans le partenariat avec l'Éducation Nationale. Pour se faire, une rencontre entre les professionnels de l'Éducation Nationale et ceux de la Métropole pourrait permettre une meilleure connaissance de la situation, la Métropole ayant le rôle d'interface entre les Communes et l'Éducation Nationale.
- ✓ En ce qui concerne les besoins financiers les Communes bénéficient de crédits spécifiques leur permettant de répondre à un besoin urgent lorsque le droit commun ne le permet pas. Cependant la demande de crédits spécifiques étant une charge administrative relativement lourde on pourrait envisager de consolider les programmes de réussite éducative (PRE) à travers des conventions pluriannuelles. Ce qui permettrait aux partenaires de bénéficier de crédits sur 3 ans. De plus des financements supplémentaires pourraient être proposés afin de mettre en place un suivi de cohorte, ce qui permettrait la mise en place d'un outil pertinent pour évaluer la performance des PRE.
- ✓ Afin de converger vers la réussite éducative, toutes les problématiques de l'enfant sont prises en compte y compris celles liées à la santé. L'enquête révèle que la prise en charge précoce est plus efficace afin de répondre aux problématiques de l'enfant, cependant les délais de rendez-vous auprès d'orthophonistes ou d'ophtalmologues sont souvent très longs. Pour améliorer l'efficacité du dispositif, il faudrait renforcer la relation entre les professionnels de santé et les acteurs de l'éducation et convenir d'un partenariat dans le cadre du Contrat local de santé par exemple.
- ✓ Pour la plupart des Communes, les PRE s'arrêtent à l'entrée aux collèges, cependant les partenaires s'accordent à dire qu'il faudrait renforcer l'accompagnement des enfants sur les périodes de transitions (primaire/collège, collège/lycée). Pour cela il faudrait que les Équipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS) ainsi que les Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) puissent travailler ensemble afin d'envisager la meilleure manière de pouvoir aider ces jeunes lors de ces périodes de transitions qui peuvent s'avérer difficiles.
- ✓ En ce qui concerne les accompagnements mis en place dans le cadre du PRE, ceux-ci vont uniquement couvrir les enfants résidant en Quartier Prioritaire (QPV). Cependant, cette application stricte de la géographie prioritaire pose question, puisque tous les acteurs interrogés expriment leur volonté de pouvoir suivre des enfants hors QPV qui ont des problématiques similaires aux enfants des quartiers prioritaires. Il serait donc

intéressant de donner la possibilité à ces enfants d'être intégrés au dispositif malgré leur lieu de résidence différent. On pourrait envisager que 15% des enfants accompagnés dans le cadre du PRE puissent résider hors QPV sans que cela n'impacte les financements.

- ✓ Le Programme de Réussite Educative (PRE) est un dispositif où la construction d'un accompagnement personnalisé est centrale. Le PRE répond bien à l'objectif stratégique du Contrat de ville concernant l'accompagnement personnalisé. Cependant afin de tendre vers une réussite éducative complète il faudrait que chaque partenaire éducatif puisse être informé de tous les dispositifs mis en place sur le territoire et cela pourrait être davantage développé lors du groupe thématique « Réussite éducative » à l'échelle métropolitaine.
- ✓ En ce qui concerne l'objectif « Lutter contre les stéréotypes filles-garçons notamment dans l'orientation » il faudrait développer les actions concrètes autour de cet objectif et mieux communiquer puisque les actions existantes sont peu connues des partenaires (capital filles).
- ✓ L'objectif concernant la coéducation a bien été intégré par les différentes Communes. En effet, afin de tendre vers la réussite éducative des enfants la mise en place d'un réseau de partenaires éducatifs a été centrale. Les parents jouent également un rôle très important puisque sans leur approbation il ne peut y avoir d'accompagnement, il est donc nécessaire qu'ils soient partie prenante du projet. Le PRE vise l'autonomie des parents afin qu'ils puissent être acteurs de la réussite éducative de leur enfant. Les parents affirment que le soutien à la parentalité dont ils ont pu bénéficier durant le parcours de leur enfant dans le PRE a amélioré leurs relations avec leur enfant. Cet accompagnement leur a notamment permis d'être orienté vers des professionnels de santé. Ils notent également une amélioration touchant le bien être, la confiance en soi, le comportement, la socialisation ainsi que les résultats scolaires de leur enfant. Néanmoins, les Communes font part de besoins importants en matière d'accompagnement à la parentalité. Il faudrait mettre en place des temps d'information, voire de formation à destination des parents pour les informer des dispositifs dont peut bénéficier leur enfant, ainsi que ce qui est mis à disposition par le droit commun. Pour cela un lieu ressource intercommunal pourrait être prévu, afin d'apporter le soutien à la parentalité dont les parents ont besoins.
- ✓ En ce qui concerne la lutte contre le décrochage scolaire, il est primordial pour les acteurs impliqués sur cette thématique de pouvoir intervenir le plus tôt possible. La prévention spécialisée va jouer un rôle clé, cependant leur travail ne peut être possible sans la participation des établissements scolaires. Pour faciliter ces relations il serait envisageable de réunir les associations de prévention spécialisée de chaque commune, en présence des directeurs d'établissements concernés afin que les acteurs puissent se connaître et se reconnaître. Ce qui permettrait de mettre en place des indicateurs communs permettant de repérer les jeunes en situation de décrochage le plus tôt possible afin d'agir dans les plus brefs délais.